

Rapport d'activités 2014

Transfert du Verre

Transfert
des
Recyclables



SITOM des Vallées du Mont-Blanc



I COMPETENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

1. PRESENTATION DU SITOM	P4
2. ORGANISATION DU SITOM	P7

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. OBJECTIF DE REDUCTION	P8
2. ECO-EXEMPLARITE	P8
3. COMPOSTAGE	P10
4. LES TEXTILES	P16
5. LES DEEE	P17
6. LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »	P18
7. TONNAGES EVITES EN 2014	P20

III ASPECT TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. LE VERRE	P21
2. LES RECYCLABLES	P24
3. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	P29
4. LA DECHETTERIE DE PASSY	P36
5. LA DECHARGE DE LA FRASSE	P37

IV INDICATEURS FINANCIERS – DEPENSES ET FINANCEMENT DU SITOM

1. LES DECHETS COMPOSTABLES	P38
2. LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE	P38
3. L'USINE D'INCINERATION DE PASSY	P39
4. LA DECHETTERIE DE PASSY	P40
5. LA DECHARGE DE LA FRASSE	P40
6. LES DEPENSES TRANSVERSALES	P41
7. BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT	P41
8. INDICATEURS FINANCIERS	P42

V COMMUNICATION

1. CONTEXTE	P43
2. COMMUNICATION ECRITE	P44
3. COMMUNICATION ORALE	P51

VI SYNTHESE

1. PRESENTATION DU SITOM

1.1. HISTORIQUE DU SITOM



Avant 1974

Avant 1970, chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants. Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

En 1969, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve à 11 communes est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.



1974

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des ordures ménagères. Les déchets broyés sont déposés puis enfouis à la décharge de la Frasse (Passy-Chedde).

En 1993, les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

En 1994, pour éviter les dépôts sauvages encore existants, le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants, se met en place.



1993-1995

En 2000, la réhabilitation de la décharge de la Frasse commence, elle se terminera en 2006. Elle a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années (de 1974 à 1995).

Ce site nécessite, et nécessitera toujours, un entretien et le traitement des effluents liquides à la station d'épuration de Passy. Il est surveillé par les services de l'Etat.

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.



1994

Pour respecter le Grenelle de l'environnement, le SITOM s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets. L'opération de compostage individuel et collectif a débuté en 2009. L'éco-exemplarité des collectivités est lancée en 2012.

En 2014, le nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et la nouvelle plateforme de transfert du Verre sont mis en service.



2000



2014

1.2. TERRITOIRE ET POPULATION

CARTE GENERALE DU TERRITOIRE DU SITOM



Quelques chiffres :

- ⇒ Sur 2 départements
- ⇒ 3 Communautés de Communes
- ⇒ 20 communes
- ⇒ 847 Km²
- ⇒ 62 990 habitants

REPARTITION DES HABITANTS

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 847 km², à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Un recensement INSEE a eu lieu en 2012, il dénombre un total de 62 990 habitants sur le territoire du SITOM (dont 4.5 % vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 102 000 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique et sert de référence pour les calculs à venir.

La densité moyenne de ce territoire est de 74,4 habitants au km². Elle est assez faible et comprise entre 9,5 habitants / km² pour Vallorcine et 268,2 habitants / km² pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte en population DGF, 667 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 17 133 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

Population permanente (Insee, Recensement de la population 2012)

CCVCMB	13 754
CCPMB	46 385
CC du Val d'Arly	2 851
	62 990

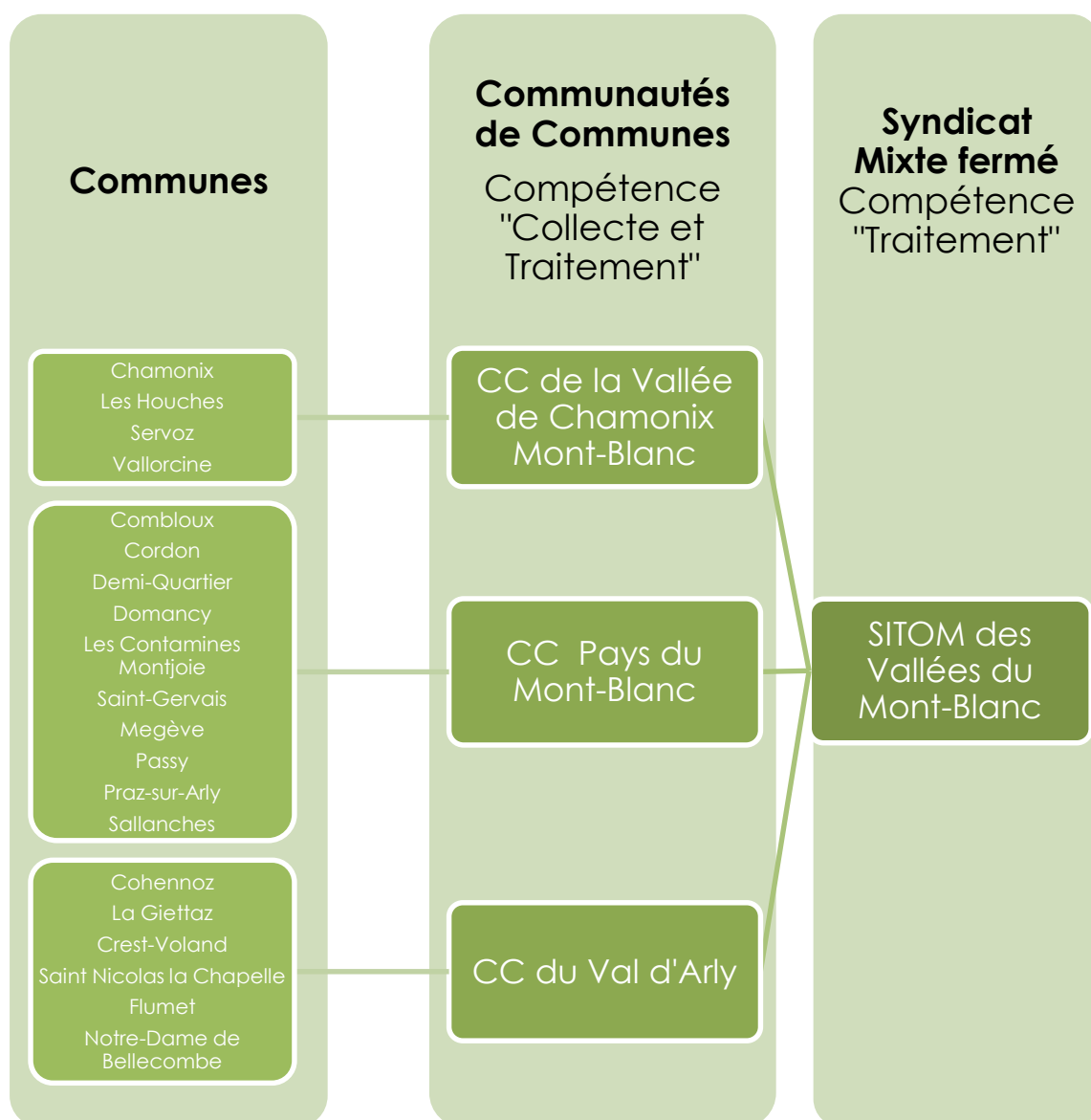
1.3. COMPETENCES

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le traitement des déchets ménagers, par recyclage (pour le Verre et les Recyclables) ou par incinération avec valorisation énergétique (pour les Ordures Ménagères).

La collecte du Verre est assurée par le SITOM, par le biais d'un prestataire.

La collecte des Recyclables et des Ordures Ménagères est assurée par chacune des collectivités adhérentes.

Le SITOM assure également la communication sur la prévention et la gestion des déchets.



2. ORGANISATION DU SITOM

2.1. REPRESENTANTS DU SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect.

Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires.

8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
CHAMONIX, LES HOUCHES, SERVOZ, VALLORCINE



12 délégués pour la Communauté de Communes du Val d'Arly

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARLY
COHENNOZ, CREST-VOLAND, FLUMET, LA GIETTAZ, NOTRE-DAME DE BELLECOMBE, SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE



21 délégués pour la Communauté de Communes de du Pays du Mont-Blanc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC
COMBLoux, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, LES CONTAMINES-MONTJOIE, MEGÈVE, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES



Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

2.2. PERSONNEL DU SITOM

Une directrice : Tanya SINCERETTI

Une secrétaire - comptable : Valérie ERBA

Cinq animateurs : Magali BOTTOLLIER, Stéphanie LIEZE, Laurie SCIANGULA, Béranger BERTIN et Alain DUVERNEY-PRÊT.

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. OBJECTIF DE REDUCTION

La loi Grenelle 1 du 3 août 2009 fixe un objectif national de « réduction à la source des ordures ménagère et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années »

Sur le territoire du SITOM, cela implique la réalisation d'un Programme local de Prévention des déchets dont les axes de travail concernent toutes les actions de détournement ou d'évitement des déchets.

2. ECO-EXEMPLARITE

2.1. DEROULEMENT GENERAL

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projets en automne 2011, et a retenu celui du SITOM : l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes. Une subvention a été accordée d'un montant de 8 000 euros pour le fonctionnement et 7 500 euros pour l'investissement. Ce projet s'articule en 3 phases dont le planning recalé est:

- 2012 – 2014 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des services administratifs.
- 2015 : l'éco exemplarité dans les services techniques.
- 2016 – 2017 : étendue de l'éco-exemplarité à tous les autres services et bâtiments communaux (école, ADMR, centre de loisirs, bibliothèque, ...) et intercommunaux.

2.2. L'ECO-EXEMPLARITE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

La première phase du projet concernait les Services administratifs des 20 communes et 3 communautés de communes adhérentes au SITOM.

Les dernières chartes d'engagement communales et inter communales ont été signées lors des conseils municipaux et communautaires de :

- Chamonix : 13/02/14
- Sallanches : 5/02/14
- CC de la Vallée de Chamonix : 21/01/14
- CC Pays du Mont-Blanc : 19/02/14

L'année 2014, a principalement été une année dédiée aux 16 bilans réalisés 6 mois (ou plus) après la signature des chartes.

Ils sont réalisés généralement avec le responsable du projet au sein de la mairie, l' élu référent et le Maire / Président. Puis un nouveau passage est effectué auprès de chaque agent administratif afin de recueillir leur avis au sujet de l'Eco-exemplarité et leurs modifications d'habitudes, tout en répondant à leurs questions concernant le tri et la gestion des déchets ménagers.



Signature de la charte d'engagement -
Chamonix

Il ressort de ces bilans que les agents ont globalement adoptés certains gestes « éco-exemplaires », ils sont plus attentifs à leur consommation de papier et privilégient l'envoi de messages électroniques. Ils attestent majoritairement imprimer de plus en plus en recto/ verso et réutiliser le papier en brouillon si imprimé sur une seule face.

De manière générale, les agents ont trouvé la démarche du SITOM intéressante et positive. Elle permet d'affiner les consignes de tri et d'inciter à la poursuite du geste entre la maison et le lieu de travail, tout en initiant à la réduction des déchets. Elle implique une prise de conscience de certains enjeux environnementaux et responsabilise chacun face à ses choix de consommation et aux quantités de déchets produites.

Cette démarche a permis de (re)mettre en place et de structurer des systèmes de tri dans les administrations (inter)communales: mise en place de cartons / cabas / conteneurs de récupération, conteneurs plus importants pour le regroupement du flux papier en un point dans le bâtiment, évacuation (qui ?, comment ?, où ? ...).

2.3. L'ÉCO-EXEMPLARITE DES SERVICES TECHNIQUES

La phase administrative étant terminée ou bien avancée sur de nombreuses communes, 2014 a permis de mettre en place la démarche concernant les Services Techniques. Une méthodologie a été établie sur la commune de Passy durant le premier trimestre 2014, puis elle a été appliquée aux autres communes.

Elle se déroule de la manière suivante sur chaque commune :

- Création d'un questionnaire de « recensement des déchets produits par les Services Techniques »
- Envoi d'un courrier au Maire pour avoir un référent technique et un élu référent pour cette phase.
- Réunion avec le Maire, l'élu et le technicien référents. Remise du questionnaire au référent technique.
- Analyse du questionnaire et création du tableau de gestion des déchets aux Services Techniques, indiquant le lieu de stockage aux ateliers communaux et le lieu d'évacuation.
- Création du diaporama présentant la gestion globale des déchets sur le territoire du SITOM (réduction à la source, consignes de tri, destination de chaque flux) et les améliorations possibles au sein des Services Techniques.
- Réunion de sensibilisation des tous les agents techniques et remise du tableau de gestion des déchets aux Services Techniques. Ce tableau est à afficher dans les locaux communaux de manière à ce que chaque agent technique (saisonniers compris) soit informé du lieu de stockage et de la destination de chaque déchet.
- Courrier résumant les différentes étapes de cette phase, destiné au Maire.

Les 2 communes terminées en 2014 pour la phase « Services Techniques » sont Passy et Praz sur Arly. Il semble que cette phase concernera davantage l'amélioration des performances de tri que la réduction des quantités produites. En effet, le SITOM a pu proposer quelques améliorations pour le tri des cartons et des Recyclables.



Signature de la charte d'engagement – CC Pays du Mont-Blanc



Services Techniques - Passy



Services Techniques – Praz sur Arly

3. COMPOSTAGE

3.1. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Quelques chiffres :

- ⇒ 32 permanences
- ⇒ 404 acquéreurs en 2014
- ⇒ 162 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2014
- ⇒ En totalité, 2 860 acquéreurs et 640 tonnes d'ordures ménagères évitées depuis 2009
- ⇒ 40 000 ETTC d'économie de collecte et d'incinération en 2014

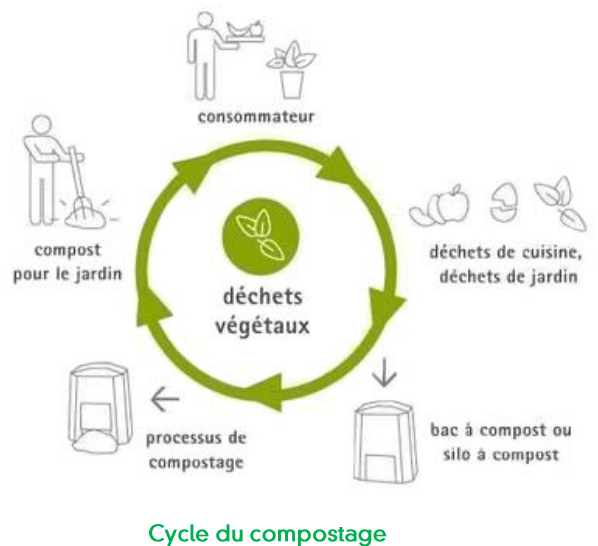
Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité. On peut estimer que pour 2014, le gisement évité est de 163 Tonnes, soit en cumulé, 641 Tonnes depuis le début de l'opération en 2009.

Le compost ainsi obtenu au bout d'environ un an peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix de 15 Euros.

L'opération a été subventionnée jusqu'en 2012 par la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de Haute – Savoie et de Savoie et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

L'objectif initial d'équiper 1 700 foyers sur 3 ans (2009-2012) étant atteint, l'opération compostage s'est poursuivie en 2014 en vue d'accroître le taux d'équipement des foyers (avoisinant actuellement les 13 %) et ainsi contribuer à la réduction des ordures ménagères.



Composteurs de 400 litres

- ⇒ Société Plastic Omnium fournit les composteurs bois
- ⇒ Société ECD fournit les composteurs plastique et les bio-seaux

LA REPARTITION DES ACQUEREURS DE COMPOSTEURS SUR LES DIFFERENTES COMMUNES

En 2014, on compte 404 acquéreurs pour 410 composteurs vendus (311 bois et 99 plastiques), lors de 32 permanences. 21 foyers ont acheté un 2nd composteur.

Les permanences sans rendez-vous ont été instaurées en 2013. Elles donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur sur des amplitudes horaires plus importantes (10h à 12h et de 14h à 18h) avec des explications fournies par un animateur.

Ces permanences sans RDV préalable sont appréciées car plus souples pour les habitants.

Il n'y a pas eu de livraison directe à domicile (pas de publicité).

Au global, depuis le début de l'opération, 2 863 foyers ont été équipés, soit environ 13% des maisons individuelles.



Permanence à Combloux



Année 2014

SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

Vente de COMPOSTEURS

15€

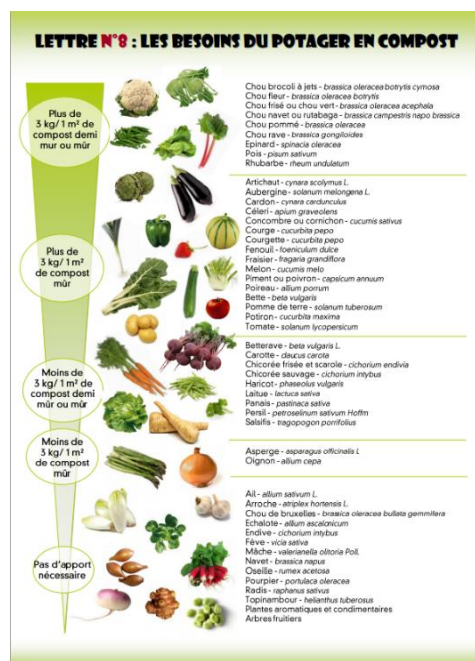
<p>COMBLOUX</p> <ul style="list-style-type: none"> » Mercredi 16 avril lors du marché, de 8h30 à 12h » Dimanche 11 mai, au Marché aux fleurs, de 9h à 12h et de 13h à 16h <p>PASSY</p> <p>Dans les locaux du SITOM de 10h à 12h et de 14h à 18h</p> <ul style="list-style-type: none"> » Vendredi 11 avril » Vendredi 18 avril » Mercredi 25 juin » Lundi 28 juillet » Mercredi 6 août » Lundi 11 août » Vendredi 22 août » Mercredi 27 août » Lundi 1er septembre » Mercredi 10 septembre » Vendredi 19 septembre » Mercredi 24 septembre » Lundi 29 septembre <p>Au Jardin des Cimes « Les Folies Végétales », de 9h30 à 17h</p> <ul style="list-style-type: none"> » Dimanche 8 juin 	<p>SAINT GERVAIS LES BAINS</p> <p>Promenade du Mont Blanc (fontaine de Waldbronn) de 16h à 19h</p> <ul style="list-style-type: none"> » Vendredi 16 mai » Mercredi 4 juin
<p>SALLANCHES</p> <ul style="list-style-type: none"> » Dimanche 18 mai, Journée porte ouverte du Centre de la Nature Montagnarde, de 10h à 12h et de 13h à 17h » Samedi 21 juin, à la Salle St Eloi de 9h à 12h » Vendredi 4 juillet, au Centre Technique Municipal de Sallanches de 14h à 17h 	<p>MEGÈVE</p> <ul style="list-style-type: none"> » Vendredi 25 avril, marché de Megève, de 8h à 12h » Samedi 31 mai, de 9h à 12h (sur RN 1212, rond-point Palais des sports)
<p>CHAMONIX</p> <ul style="list-style-type: none"> » Samedi 26 avril, de 9h à 12h » Mercredi 21 mai et lundi 7 juillet, de 16h à 19h <p style="text-align: right;">} Club des Sports</p>	<p>FLUMET</p> <ul style="list-style-type: none"> » Mardi 29 avril lors du marché Place du Mont Blanc, de 8h à 12h » Vendredi 13 juin, sous l'église (lavoir), de 16h à 19h » Dimanche 20 juillet à la Fête du Plan d'eau de Flumet
<p>ND DE BELLECOMBE</p> <ul style="list-style-type: none"> » Lundi 30 juin, Salle polyvalente, de 15h à 18h 	<p>CREST VOLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> » Lundi 5 mai, de 15h à 18h » Mercredi 9 juillet, de 16h à 19h

PAIEMENT PAR CHÉQUE UNIQUEMENT – PENSEZ À RÉSERVER au 04 50 78 10 46, par mail secretariat.sitom@wanadoo.fr ou via le formulaire internet www.sitomvalleesmontblanc.fr
SITOM des Vallées du Mont-Blanc – 1159 rue de la centrale – 74 190 PASSY

Taux d'équipement des maisons individuelles par Communauté de Communes

CC	Communes	Total acquéreurs	Nbr de maisons (Principales et secondaires)	Taux d'équipement des maisons (%)	Total acquéreurs par CC	Nbr de maisons	Taux d'équipement des maisons
CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc	Chamonix	350	3253	11	647	5575	12%
	Vallorcine	42	353	12			
	Servoz	87	440	20			
	Les Houches	168	1529	11			
CC Pays Mont Blanc	Passy	662	2720	24	2023	13743	15%
	Saint Gervais les Bains	264	2807	9			
	Praz-sur-Arly	61	415	15			
	Combloux	117	1103	11			
	Cordon	52	542	10			
	Sallanches	478	2510	19			
	Les Contamines Montjoie	88	742	12			
	Demi-Quartier	55	486	11			
	Domancy	143	682	21			
	Megeve	103	1736	6			
CC du Val d'Arly	Crest-Voland	34	369	9	175	1999	9%
	Flumet	53	320	17			
	La Giettaz	24	327	7			
	Cohennoz	16	217	7			
	Notre-Dame-de-Bellecombe	28	390	7			
	Saint-Nicolas-la-Chapelle	20	376	5			
	Autres communes	13					
TOTAL		2 858	21 317	13			

SUIVI DES ACQUEREURS ET COMMUNICATION EN 2014



Chaque année, le SITOM envoie des lettres d'information à tous les acquéreurs. La lettre d'information est réalisée en interne, elle donne des petites astuces, des conseils sur le compostage.

En 2014, une lettre d'information sur le compostage a été envoyée. Il s'agit de la lettre n°8 sur le thème des besoins du potager en compost.

Avec près de 3 000 contacts, la gestion des envois devient de plus en plus complexe.

Les lettres sont toutes consultables sur le site internet :

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage>

En 2014, 3 kakémonos ont été réalisés et utilisés pour les stands d'information SITOM :

DANS MON COMPOST...

...JE METS
En alternant et en brassant

45% de déchets de cuisine

10%

45% de déchets du jardin

...JE METS EN PETITE QUANTITÉ

- Tonte de pelouse (à sécher préalablement)
- Sciures
- Serviettes en papier
- Mouchoirs en papier, Essuie-tout non imprimés
- Pain
- Coquilles de fruits de mer pilées

...JE NE METS PAS

- Produits laitiers (fromage, lait...)
- Matières fécales
- Huile de friture
- Cendres de bois, charbon, suie
- Mégots de cigarette
- Noyaux, plantes à graines
- Mauvaises herbes
- Plantes invasives
- Résineux
- Agrumes
- Déchets alimentaires d'origine animale (os, arrêtes de poisson, carcasse de volaille...)

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

LE COMPOSTAGE, UN PROCESSUS FASCINANT !

Transformation des matières organiques par l'action des micro-organismes (bactéries, champignons, levures, vers, insectes...)

Matières organiques

Décomposition en 1 an

O₂ L'air (oxygène)

L'humidité

=

Évaporation de l'eau

+

Montée en température du compost

+

Diminution du tas

+

pH neutre

=

COMPOST

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

COMMENT UTILISER LE COMPOST ?

- Il doit être mûr, c'est-à-dire :
 - de couleur brune
 - avec une odeur neutre
 - contenant peu de vers et autres micro-organismes
- À l'automne ou en début de printemps
- Selon l'usage, vous pouvez utiliser le compost tamisé ou non

Compost tamisé

- Le tamiser à l'aide d'un grillage à maillage de 1 cm. Le restant sera remis dans le compost.
- Ajouter le compost tamisé :
 - au jardin potager en surface
 - en mélange au terreau des jardinières, pots de fleurs et massifs. 1/3 de compost maximum selon le besoin des plantes.

Compost non tamisé

Épandre le compost non tamisé aux pieds des arbres, arbustes, haies...

Résultat : de belles plantes bien nourries !

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

BILAN D'ÉVITEMENT DES OM POUR 2014

En 2014, 190 acquéreurs ne compostaient pas avant de venir acheter un composteur au SITOM (soit 48 % des acquéreurs). La quantité de déchets compostables est estimée à 50kg/habitant/an. Ainsi, environ 162 tonnes de déchets ont été détournées sur 2014 et environ 640 tonnes depuis le début de l'opération.

	CC Chamonix	36 T d'OM détournées
2014	CC PMB	117 T d'OM détournées
	CC Val d'Arly	9 T d'OM détournées

Avec un cout de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 250ETTC/tonne en moyenne, une dépense de 40 000ETTC a été évitée en 2014.

3.2. LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Quelques chiffres :

- ⇒ 10 sites en fonctionnement
- ⇒ 110 foyers participent au compostage collectif sur le territoire du SITOM
- ⇒ 3 375 litres de compost produit en 2014
- ⇒ Environ 10 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2014

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble de 6 logements et plus.

Le SITOM fournit les composteurs et bio-seaux. Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Guides composteurs de chaque site et assurent régulièrement le suivi qualité :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt, avec rectification et communication éventuelles auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le composteur de dépôt, en ajoutant éventuellement du structurant,
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, soit en demandant au Guides composteurs de l'approvisionner, soit en l'approvisionnant par nos soins en broyat.

CC	Communes	Sites	Nb foyers	Nb estimé foyers compostant	Type d'habitat	Volume structurant utilisé (en l)	Compost estimé produit (en l)	Quantité estimée de biodéchets détournée (en kg)
CC VCMB	Chamonix	PGHM	59	5	Logements de fonction	650	0	438
	Demi-Quartier	Route de la plate	10	8	Logements communaux	440	450	700
	Megève	Ecole Henry-Jacques Le Même	-	-	Ecole et Restaurant scolaire	200	100	200
CC PMB	Passy	Prés Nouveaux	58	43	Copropriété	1 990	1 400	3763
		Lycée du MB	6	5	Logements de fonction	400	120	438
		Balcons du MB	50	10	Copropriété	400	300	875
	Sallanches	Jardins du MB	30	15	Copropriété	1 000	400	1313
		La Provence	9	6	Copropriété	500	80	525
	Résidence Vouilloux	43	18	Copropriété	1 000	225	1575	
CC VAL D'ARLY	La Giettaz	Restaurant scolaire	-	-	Restaurant scolaire	0	300	240
TOTAL			265	110		6 580	3 375	10 065

Aucun site de compostage en pied d'immeuble n'est présent sur le territoire de la CC du Val d' Arly, compte tenu du peu d'habitations collectives à l'année et malgré la communication du SITOM.

Aucun nouveau site installé en 2014, malgré la sollicitation auprès du SITOM d'habitants de cinq logements collectifs différents : Résidences Les Frênes/Les Chênes à Vouilloux à Sallanches, Le Bois Joli rue de Savoie à Sallanches, Clos Bellevue rue de l'Hôpital à Sallanches, Les Hautes Corniches ancienne route de Combloux à Sallanches, Immeuble Les Clairs au Plateau d'Assy. Le frein principal à la mise en place du compostage collectif pour ces cinq résidences est la non validation en Comité syndical de copropriétés, malgré la proposition du SITOM d'y participer afin d'expliquer aux membres du CS les modalités d'installation des composteurs et de répondre à leurs interrogations.

Cependant en 2014, a été validé un projet de compostage collectif pour 2015 à Prés Montfort (Marlioz, Passy) auprès de 109 logements, en partenariat avec différents acteurs : le bailleur social Haute-Savoie Habitat, la commune de Passy, l'EPDA, le Pôle médico-social, le FJEP et l'école élémentaire de Marlioz.

1 composteur en bois de 800 L a été ajouté au printemps 2014 à celui déjà présent aux résidences Les Hêtres, les Charmes et Les Ormes à Vouilloux à Sallanches. Ceci afin d'assurer la maturation d'un volume important de biodéchets apportés par les habitants.

Le SITOM a animé une rencontre avec 6 Guides composteurs le 20 novembre 2014 afin d'entretenir le lien avec les référents locaux, de répondre à leurs questions et de les aider à assurer leurs rôles de lien avec les usagers des sites.

POINTS POSITIFS

Souvent sous-estimé, l'opération de compostage collectif permet de créer ou d'entretenir des relations de bon voisinage, notamment en habitat collectif dense. Elle permet également de sensibiliser au tri du verre et des recyclables.

DIFFICULTES OBSERVEES :

- Approvisionnement en structurant (broyat, copeaux...) : sur les 10 sites, seuls 4 sont complètement autonomes : Les Balcons du Mont-Blanc à Sallanches, dont le guide composteur est paysagiste ; Les Jardins du Mont-Blanc à Sallanches dont la copropriété s'est dotée en 2013 d'un broyeur pour découper ses propres tailles de haies et arbres ; Les Ormes-Les Charmes-Les Erables à Sallanches dont un Guide composteur récupère les feuilles mortes et le broyat de feuillus des espaces verts attenants gérés par un paysagiste ; l'association Colocaterres du Plateau d'Assy (Passy) qui gère elle-même la récupération de petits branchage.



Site de Vouilloux, Sallanches



Site de Prés Nouveaux, Plateau d'Assy



Biodéchets non recouverts de structurant, favorisant la multiplication de moucheron.

3 sites dépendent totalement du SITOM : La Provence à Sallanches, le PGHM à Chamonix et le site de Demi-Quartier. Sur les sites approvisionnés par le SITOM, le structurant a été fourni par un menuisier (copeaux de bois essentiellement de feuillus). La difficulté principale est donc l'approvisionnement de façon pérenne des sites.

- **Présence de nombreux moucheron** : l'été humide a favorisé la prolifération des moucheron, comme en 2013. Cependant, une meilleure gestion des apports (brassage régulier, information auprès des habitants) a limité les nuisances qui n'ont pas atteintes celles de 2013. Pour autant, le non-respect de consignes d'utilisation des composteurs par quelques usagers est récurrent, et la communication par courrier ne suffit pas.

- **Taille trop importante des biodéchets apportés** : de façon récurrente et malgré les informations variées (affiches sur les composteurs, lettres adressées aux habitants), freinant leur biodégradation.

- **Biodéchets pas toujours recouverts de structurant** : l'apport en structurant sur les biodéchets limite notablement la prolifération de moucheron pendant l'été.

- **Compter sur un Guide composteur pérenne** : sur les 10 sites, celui de Megève (l'Ecole Henry-Jacques Le Même) ne compte plus de Guide composteur.



Déchets apportés de taille trop importante : leur découpe accélérerait leur décomposition.

4. LES TEXTILES



Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Le Relais a mis en place en juin 2011, 15 conteneurs. En comptant les 3 conteneurs le Relais supplémentaires et les points d'autres organismes solidaires déjà existants (Tri Vallées, Alpabi, Secours Catholique, Entraid et Scouts), pas moins de 22 sites de collecte sont actuellement répartis sur le territoire. Un peu plus de 140 tonnes ont été collectées en 2014 par Le Relais.

A la demande du Secours Populaire de Chamonix, le Relais collecte leurs textiles non réutilisables (11 tonnes en 2014).



5. LES DEEE

CADRE JURIDIQUE

Après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé en janvier 2003 la gestion des déchets électriques et électroniques dits DEEE. Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. »

Cette loi fixe :

- Un objectif national de collecte : **10 kg/hab./an d'ici 2014.**
- Des objectifs de recyclage, de valorisation et de réemploi : **70 à 80 % des produits doivent être valorisés.**
- Des exigences de dépollution des substances réglementées.

Les producteurs et les distributeurs se sont ainsi regroupés pour organiser la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire français. Ils ont délégué cette mission à des éco-organismes, sociétés agréées par l'Etat, pour mettre en œuvre ce programme national et participer à la protection de l'environnement. Sur le territoire du SITOM, ils sont au nombre de deux : Eco-systèmes pour les DEEE et Recylum pour les lampes avec lesquels le SITOM a contractualisé.

Sur le territoire du SITOM, 14kg/hab./an ont été collectés en 2014.

FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE DES DEEE

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, ou dépollution et recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

Exemple de répartition du montant de l'éco-participation de 4[€] pour un aspirateur :

- ⇒ 70 cts pour la collecte
- ⇒ 90 cts pour le regroupement et le transport
- ⇒ 2,00[€] = pour la dépollution et le recyclage
- ⇒ 40 cts = pour l'information des consommateurs

DEEE collectés sur les 7 déchetteries (exprimé en tonnes)

CC	Déchetteries	PAM	Ecrans	GEMF	GEMHF	2014	2013
CC VCMB	Chamonix	29	23	26	70	148	145
	Les Houches	15	10	13	40	78	73
CC Arly	Notre-Dame de Bellecombe	11	6	7	15	39	43
CC PMB	Passy	39	27	28	59	153	128
	Megève	21	18	30	61	129	145
	Saint-Gervais	21	20	22	29	91	105
	Sallanches	49	44	41	96	230	261
Total		185	148	167	370	868	900

Famille d'appareils

Lieux de traitement

Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)
Ecrans	REGAIN ECO-PLAST - FOURCHAMBAULT (58)
Ecrans plats chez :	VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU - CDT ECRANS PLATS (49)
Petits Appareils Electriques (PAM)	SITA DEEE - FEYZIN (69)

6. LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »

Quelques chiffres :

- ⇒ Associations ou collectivités qui ont emprunté les éco-verres : 23
- ⇒ Nombres de caisses empruntées : 48
- ⇒ Nombre d'éco-verres utilisés : 10 080 dont 651 non rendus
- ⇒ Nombre de gobelets jetables évités (1 gobelet = 8gr) : 10 080 soit 80.6 kg plastique non incinéré



Toujours dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM a acheté 2 000 verres réutilisables en 2012.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, sous réserve d'une caution de 1 euro par verre.

En comptabilisant les verres empruntés/utilisés en 2014, **10 080 verres jetables ont été ainsi évités.**

Si on se base sur un gobelet jetable de 8g et en supposant qu'il est utilisé qu'une seule fois sur la manifestation, on a évité pour l'année 2014 :

- d'incinérer **80.6 kg de plastique.**
- de consommer **185,5 L de pétrole** (Il faut environ 2,3 litres de pétrole pour un kilo de polypropylène)
- de consommer **80 L d'eau** (Il faut environ 1 litre d'eau pour un kilo de polypropylène)

A cela il faut ajouter l'énergie nécessaire pour la fabrication du plastique. Le raffinage du pétrole (séparation des différentes "phases") nécessite par exemple un chauffage à plus de 450°C.

Pour un coût de 30 Euros pour 210 verres, le lavage est assuré par :

- Les jeunes de l'IME le Clos Fleuri, à Passy
- Les animateurs du SITOM au Parvis des Fiz, à Passy pendant la fermeture de l'IME.

	2012	2013	2014	Total
Nombres de manifestations	9	26	23	58
Nombres de verres empruntés	7 200	13 780	10 080	31 060

Organismes emprunteurs

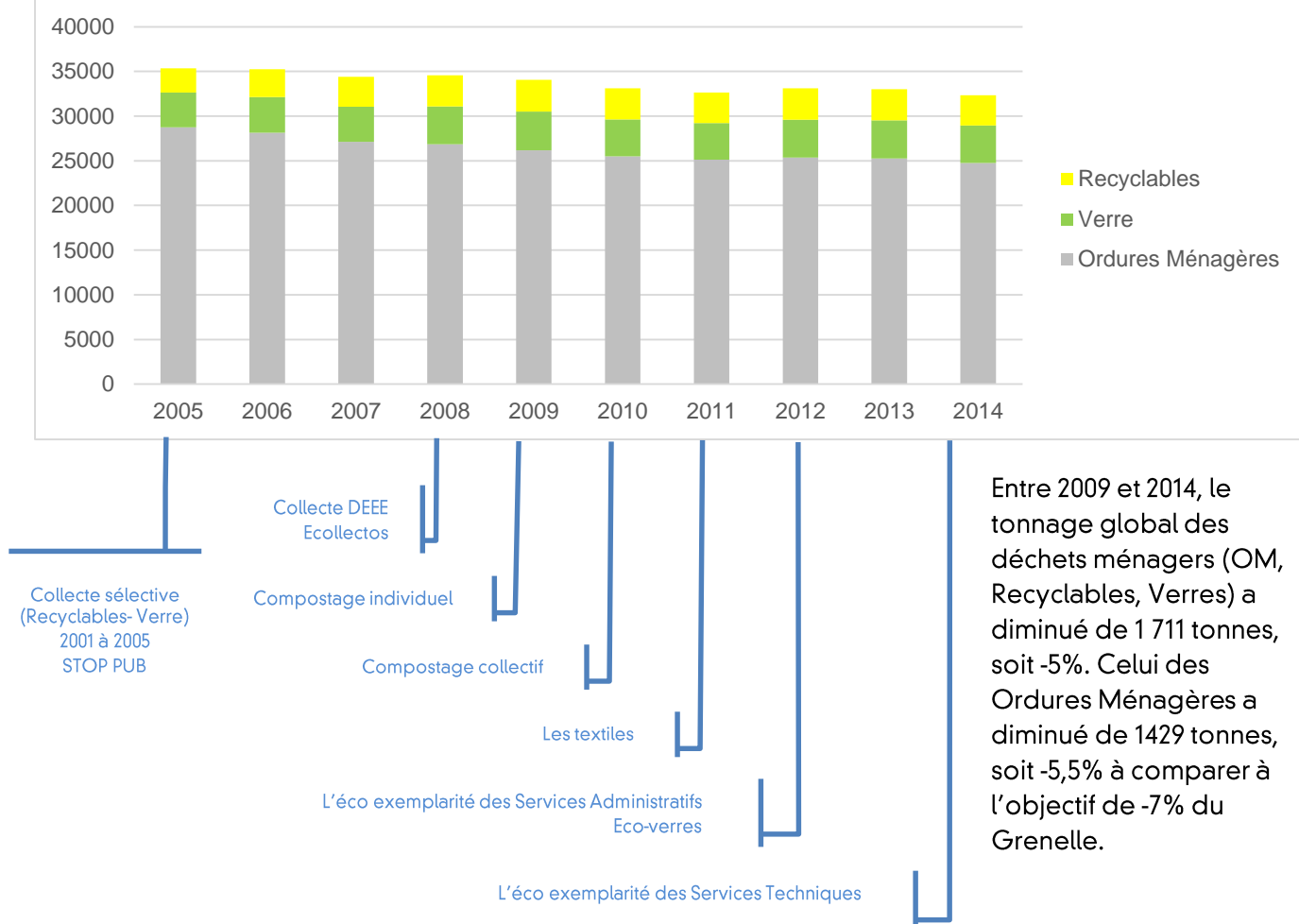
CC	Communes	Organismes	Evénements	Nombre de verres empruntés
CCVCMB	Argentière	Club des sports Argentière	Ronde Nocturne	630
	Chamonix	Association CosmoJazz festival Chamonix	CosmoJazz	420
	Chamonix	Association Yoga all Ways	Chamonix Yoga Festival	630
	Chamonix	EPDA	Fête de la musique	210
	Chamonix	Chambre Syndicale CHRD	Course de Café	630
	Les Houches	Ciné Bus le grand soir	Grolland Ski	420
	Les Houches	Association Tandems	Croisée des Chemins	1260
CCPMB	Megève	Ecolibristes	Les rendez-vous au jardin	210
	Megève	Ecole Saint Jean Baptiste	Fete de fin d'année	210
	Passy	Amicale de jeux	Fête du Hameau	210
	Passy	OT de Passy	Camp de Base	420
	Passy	Montagnes en pages	Salon du livre de montagne	630
	Passy	FJEP	Assy Award	210
	Passy	Maison de l'emploi	Salon création d'entreprises	630
	Saint Gervais	Team Energie Montagne	Salon énergie montagne	210
	Saint Gervais	Cie Improjet	Les Zést' Ivaies	420
	Sallanches	Coueurs du Pays du Mt-Blanc	UTMB	630
	Sallanches	APEL Les p'tits Vouilloux	Loto des enfants	420
	Sallanches	Ecole Saint Martin	Fête de l'école	420
	Sallanches	Association Art Choum	Festival Fest'y'Faré	630
	Sallanches	Anthogyr	Pot des Vacances	210
	Sallanches	APEL Les p'tits Vouilloux	Kermesse	210
	Sallanches	APE Boccard	Fête de l'école	210
Total :			23	10 080

7. TONNAGES EVITES EN 2014

Grace aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont environ 500 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2014. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 125 000 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CC Val d'Arly (en tonnes)	Total SITOM (en tonnes)
Les DEEE (petits appareils ménagers)	44	130	11	185
Les textiles	115	21	4	140
Le compostage individuel	36	117	9	162
Le compostage collectif	0,4	9,4	0,2	10
Les verres réutilisables « éco-verres »	0,03	0,05	-	0,08
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
TOTAL	195	277	24	497

Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2005 à 2014



1. LE VERRE

1.1. LA COLLECTE

Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes, tonneaux). Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le volume de stockage disponible est d'environ 15 litres / habitant DGF / semaine en moyenne sur le territoire.

Le SITOM assure la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium d'Annecy, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage temporaire (= point de regroupement) basée à Passy. Le verrier OI Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques, le stock de verre aux verreries situées à La Begude en Ardèche ou à Beziers.

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM



1.2. LE TRAITEMENT

Une fois collecté, le verre va rejoindre les verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

1) Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.

2) Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants.

Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

1) Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.

2) Le verre est ensuite criblé puis broyé.

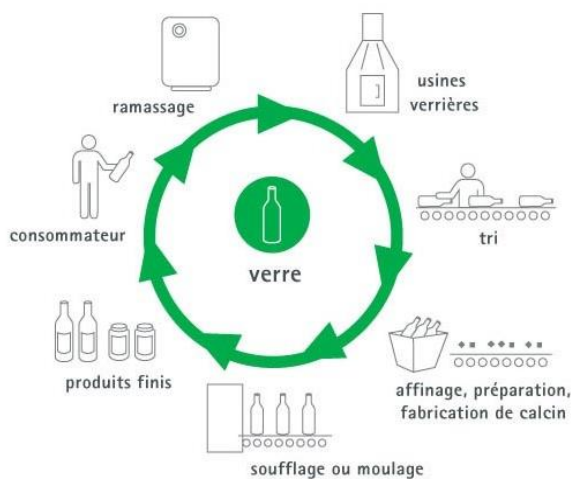
3) Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.

4) Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)

5) Les infusibles sont extraits par tri optique.

6) Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).

7) Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



Cycle du verre

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini, sans que ses qualités ne soient altérées.

Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples :

- Réduction de la quantité d'ordures ménagères : le recyclage permet de donner une seconde vie au verre, et évite ainsi qu'il soit stocké dans les décharges ou brûlé dans les incinérateurs. De plus, réduire la quantité d'ordures ménagères permet de réduire le coût de leur traitement.

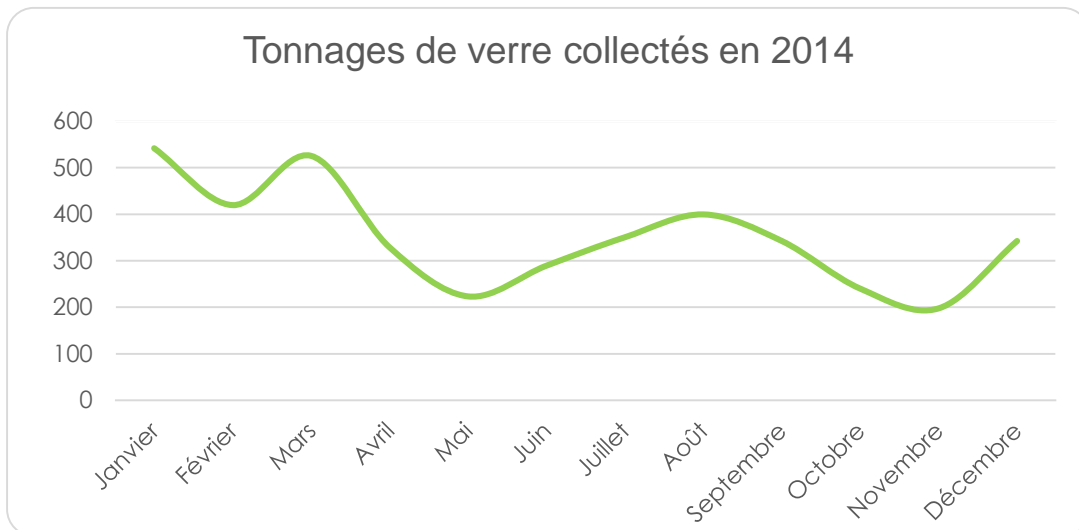
- Economie d'énergie : chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.

- Economie de matière première : évite le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans sa composition. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.

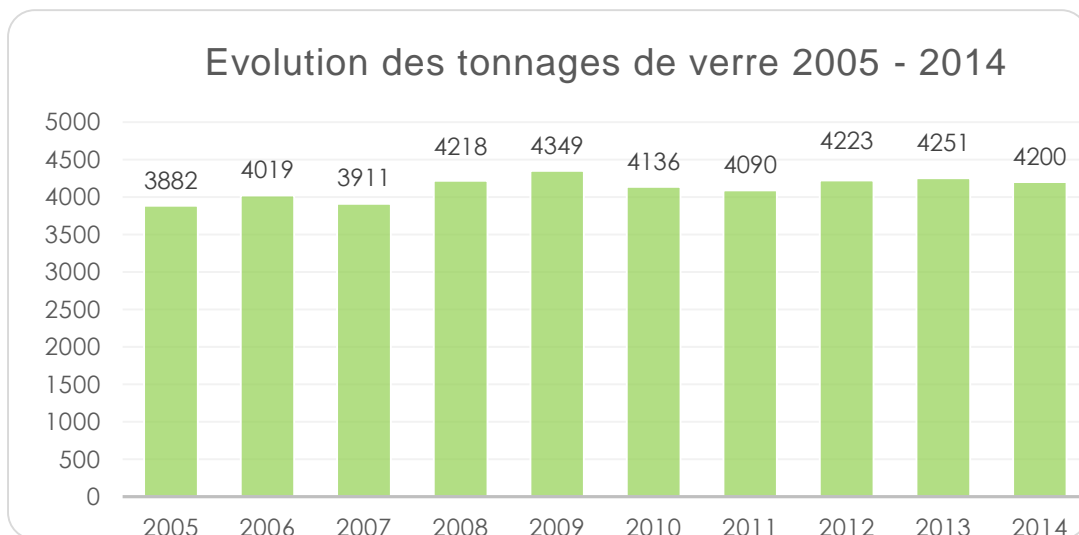
- Economie d'eau : une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m³ d'eau.

- Limiter l'impact sur l'effet de serre : L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

1.3. LES RESULTATS



La courbe des tonnages de verre de 2014, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc bien trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.



En 2014, le tonnage de verre représente 13% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 12,2% à 15,3% en fonction des collectivités.

Les analyses réalisées en 2012 démontrent que 1 300 tonnes de verre sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante

2. LES RECYCLABLES

2.1. LA MISE EN PLACE



La mise en place de la collecte sélective des recyclables sur le territoire du SITOM a débutée en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

Le volume moyen disponible est d'environ 21 litres / habitant DGF / semaine.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :

- le papier (journaux, magazines, cahiers, enveloppes...),
- les petits cartons et cartonnettes (paquets de biscuits, lessive...),
- les bouteilles et flacons en plastique (et seulement ces deux types d'emballages pour le plastique),
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bombes aérosols, barquettes en aluminium...),
- les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...).

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Le volume de stockage installé est d'environ de 21 litres / habitant DGF.

2.2. LA COLLECTE, LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT

Les communes assurent la collecte des recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 50 kms de Passy).

Le volume des recyclables est divisé par 7, il permet de réduire très nettement le nombre de camions destinés à leur acheminement.

Le SITOM a signé le contrat de transport et de tri des recyclables avec la société EXCOFFIER, le 1^{er} mars 2014. Au centre de tri, les recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

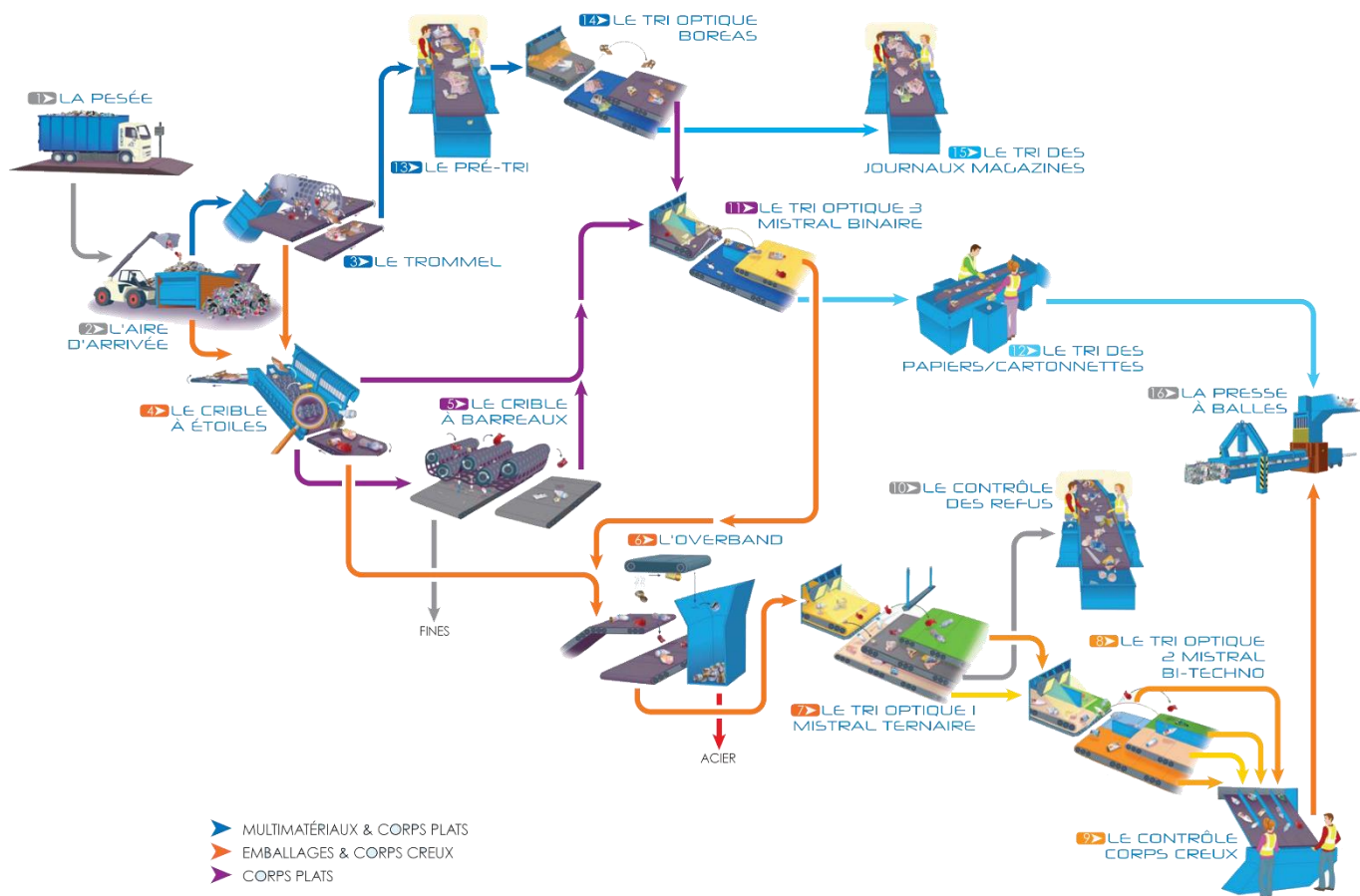
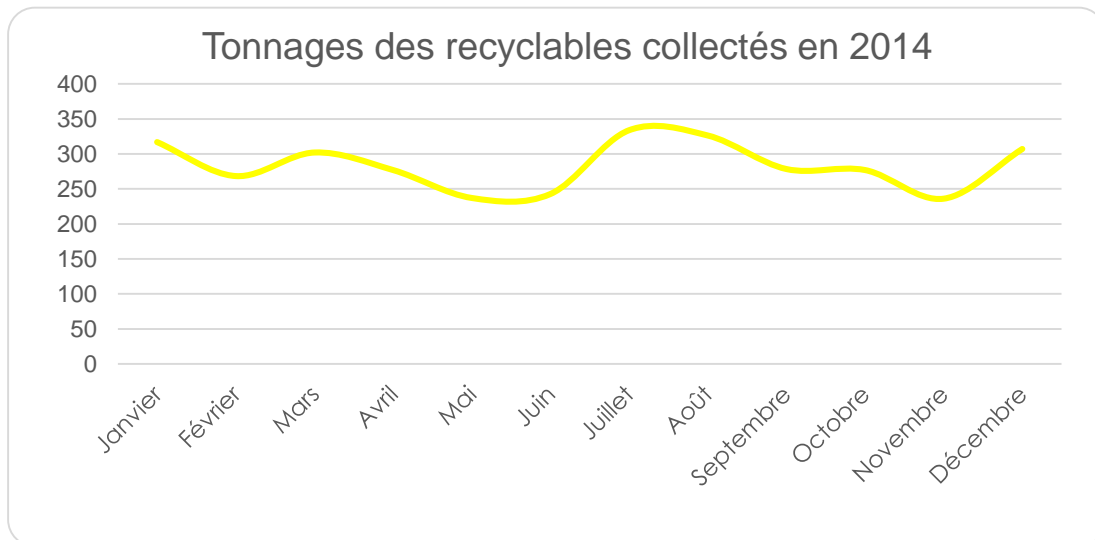
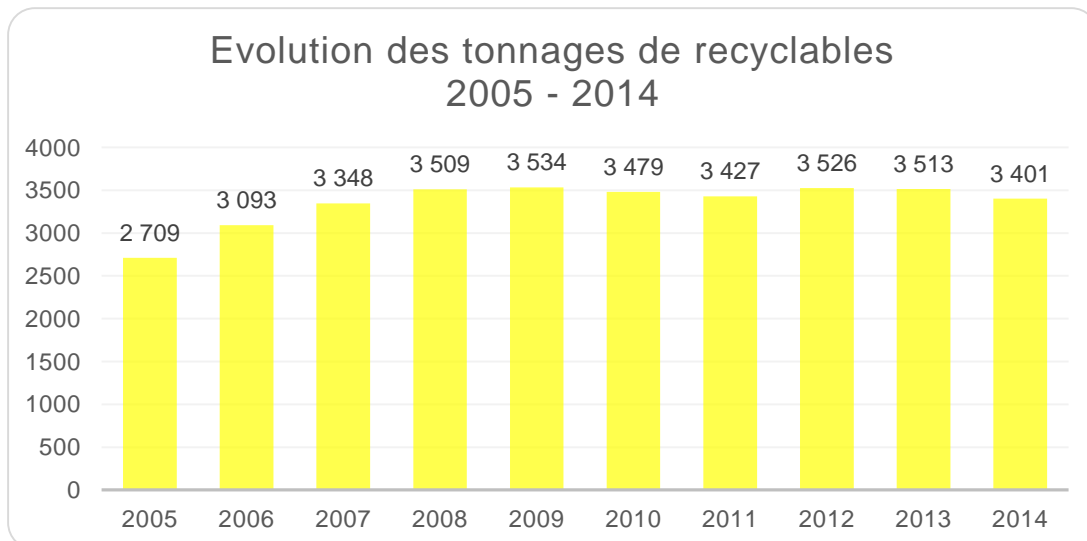


Schéma de fonctionnement du centre de tri d'EXCOFFIER

2.3. LES RESULTATS



La courbe des tonnages de recyclables de 2014, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque de légères augmentations de tonnages en périodes touristiques hiver et été. Ceci indique que les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des recyclables pendant ces périodes.



En 2014, le tonnage de recyclables représente 10,5% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 8,3% à 11,7% en fonction des collectivités. Les analyses réalisées en 2012 démontrent qu'environ 3 000 tonnes de recyclables (1 700 tonnes de papier, 470 tonnes de bouteilles plastiques, 700 tonnes d'emballages métalliques et 200 tonnes de briques alimentaires) sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante.


2.4. LE TAUX DE REFUS

Il indique le pourcentage d'indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés. Le surcoût lié à ce parcours inutile est évalué à 56 Euros TTC / tonne.

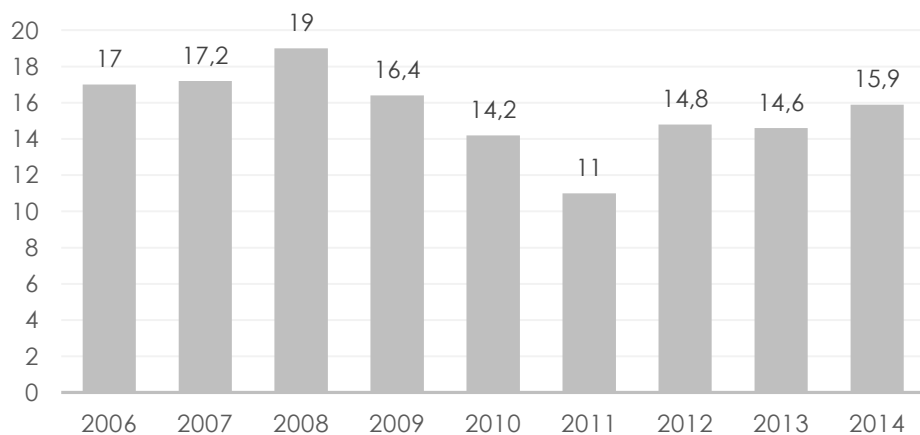
En 2014, les erreurs de tri représentent 520 Tonnes, soit un surcoût total de 29 120 Euros TTC

On constate que sur 2014, le taux de refus augmente par rapport à 2013.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, ...)

On peut aussi supposer que les erreurs de tri sont causées par ce logo , qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il atteste uniquement de la contribution à Eco-Emballages.

Evolution du taux de refus depuis 2006 (en %)



Exemples d'indésirables



2.5. LES TONNAGES RECYCLES EN 2014 PAR MATIERE

Matière	Quantités en 2014 (en T)	Quantités en 2013 (en T)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revue	1 247	1 147	Holen (Espagne) Collecta (Allemagne)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	616	617	SAICA (Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	396	505	SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	64	66	Novatissue (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	11	12	CORNEC (77 et 60)	Pièces automobiles, mo bilier, ...
Acier	104	118	Dupuy (94) SIRMET (Espagne)	Outils, chariots de supermarché, casserole, ...
Plastique PET Clair	99	141	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	58	60	DENTIS (Turin, Italie)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	89	95	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
Total	2 684	2 761		



Balles de matière

3. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

3.1. LA COLLECTE

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire reste le point de regroupement, cependant, quelques communes ont gardé une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit par les services intercommunaux et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

Le volume disponible est d'environ 39 litres /habitant DGF/semaine.

Depuis le 28 mars 2012, le SITOM a confié pour 15 ans, l'exploitation de l'UIOM à la SET Mont-Blanc dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchet, dont le volume total est de 4 000 m³.



3.2. LE TRAITEMENT

Des boues de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les ordures ménagères. L'incinération des ordures ménagères à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars.

Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

En 2014, la production électrique a atteint 26 633 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle en éclairage de 30 000 habitants. Ceci a été permis grâce à l'optimisation du rendement du turbo-alternateur.



La fumée produite par l'incinération des ordures ménagères est traitée en 4 phases :

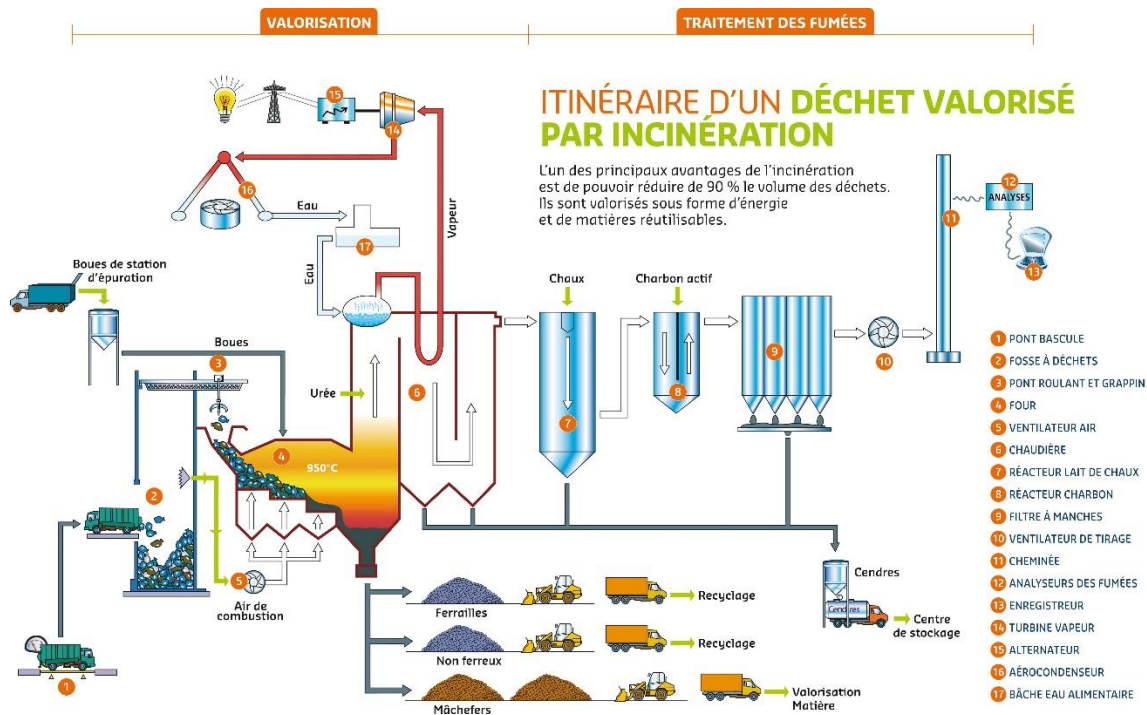
1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particuliers.

Début 2013, le procédé de traitement des Oxydes d'Azote a été amélioré pour réduire les émissions de 180mg/Nm³ à moins de 80mg/Nm³.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy



Mâchefers



Big-Bags de REFIOM



Ferrailles



Métaux non Ferreux

Le tonnage annuel potentiellement incinéré par le centre de valorisation thermique de Passy est de 60 000 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères) et assimilés (déchets industriels banals) et boues de station d'épuration co-incinérées en mélange.

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.
- Depuis décembre 2013, les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) sont extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.

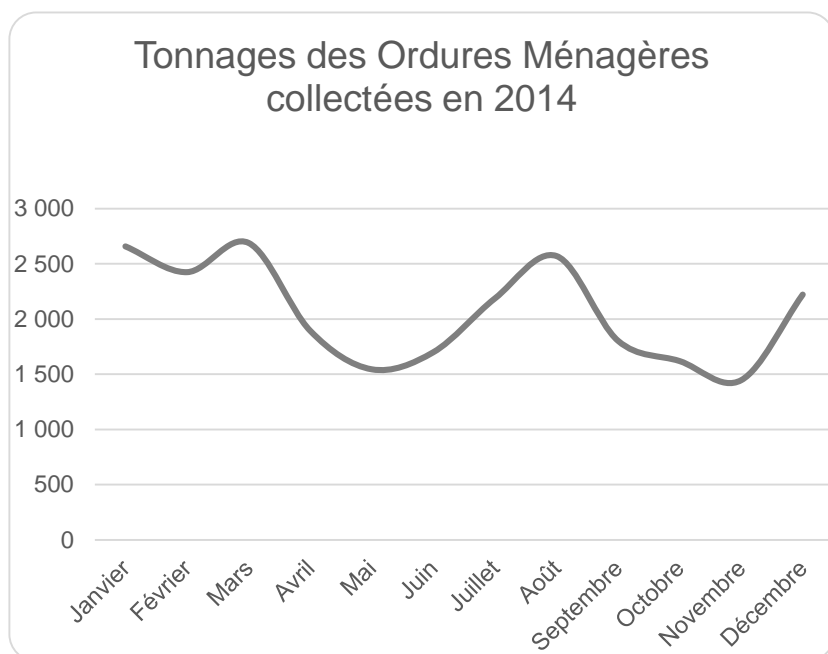
Globalement, en 2014, la production moyenne de :

- Mâchefers est de 210 kg / tonne incinérée
- REFIOM est de 38.5 kg / tonne incinérée
- Ferrailles est de 21 kg / tonne incinérée
- 451 kwh d'électricité produite / tonne incinérée
- Métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) est d'environ 2.5kg/tonne incinérée

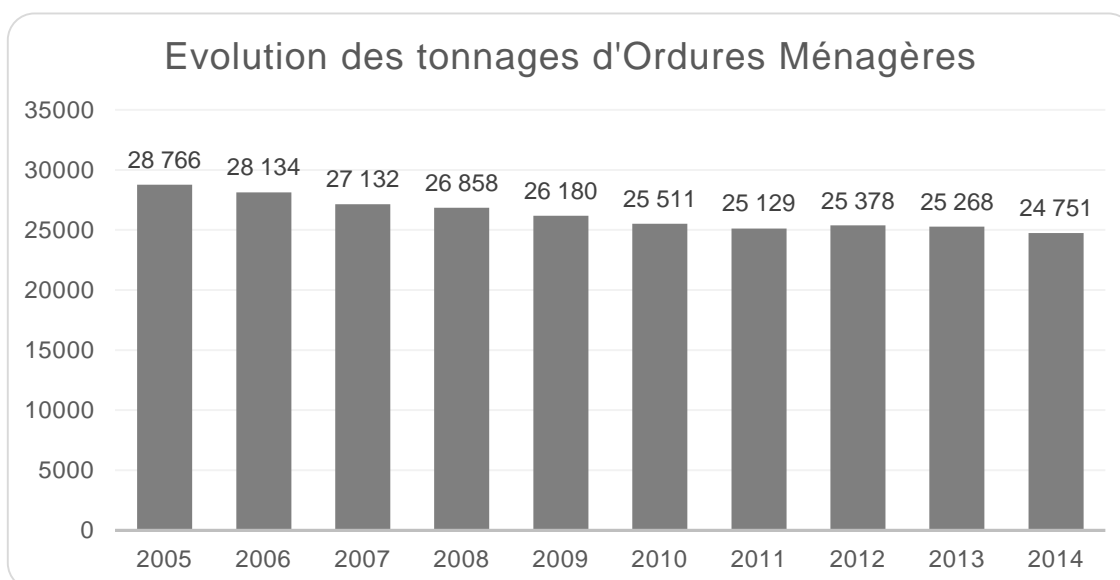
3.3. LES RESULTATS

Le gisement des ordures ménagères provenant du SITOM

Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de plus de 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 5 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (20% du tonnage global).



Entre 2005 et 2011, le tonnage a diminué de 12,6% en particulier grâce à la mise en place des collectes sélectives du verre, des recyclables et plus récemment des D3E et des textiles. Le compostage individuel y contribue également depuis 2009. Entre 2011 et 2014, le tonnage a diminué de 1,5%. La fréquentation touristique plus ou moins élevée influence ces tonnages et masque les efforts de réduction. Les analyses réalisées en 2012 démontrent que les ordures ménagères incinérées contiennent 1 900 tonnes de cartons et 7 500 tonnes de déchets alimentaires.



3.4. LES AUTRES DECHETS INCINERES

D'autres apports sont incinérés à l'usine d'incinération de Passy en complément des Ordures Ménagères du SITOM.

Pour l'année 2014, ils se répartissent ainsi :

	Apports 2014 (tonnes)
Déchets Industriels Banals (DIB)	9 947
OM du SIFEFAGE (interdépannage Usine de Bellegarde)	8 480
Boues et refus de stations d'épuration (STEP)	5 051
Incinérables de déchetteries	3 391
OM du SIVOM de Bozel	2 471
OM du STOC (interdépannage Usine de Thonon)	2 267
OM du SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	1 064
OM de SIVOM du Haut Chablais	807
Refus de tri incinérés	513
OM de la CC des Collines du Léman	477
OM de VALORLY (Dépannage Usine de Lyon)	84
Encombrants de déchèterie broyés	52
Total	34 604

Au total en 2014, 59 355 tonnes de déchets ont été incinérés à l'usine de Passy (99% de la capacité nominale).

3.5. LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux.

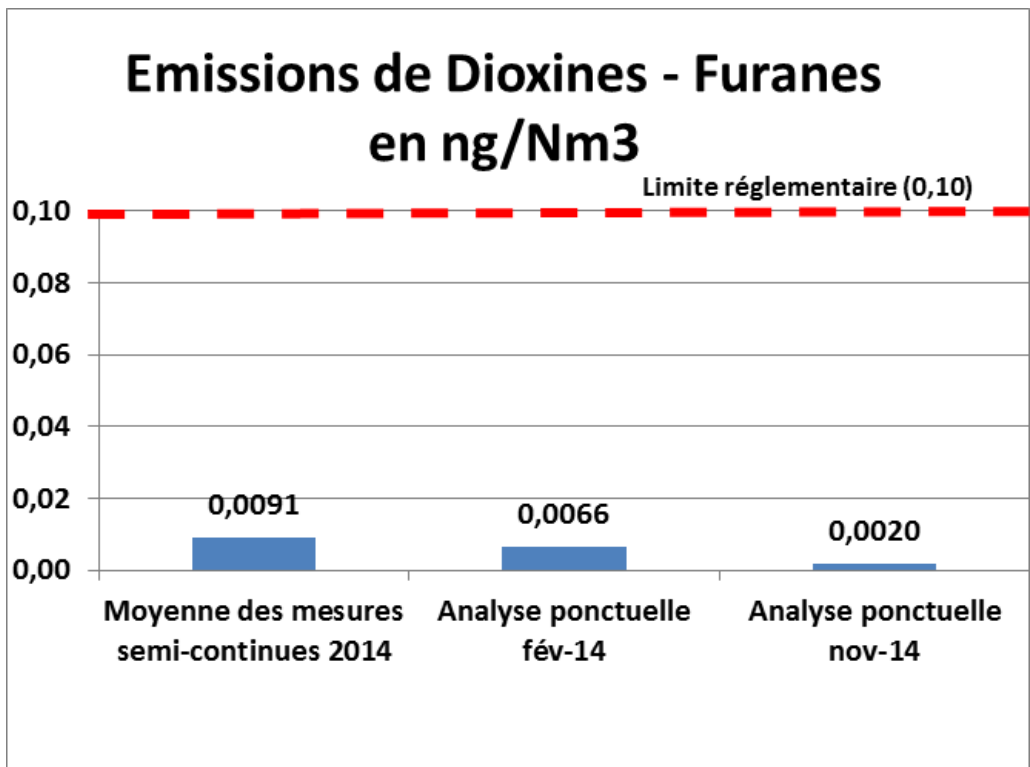
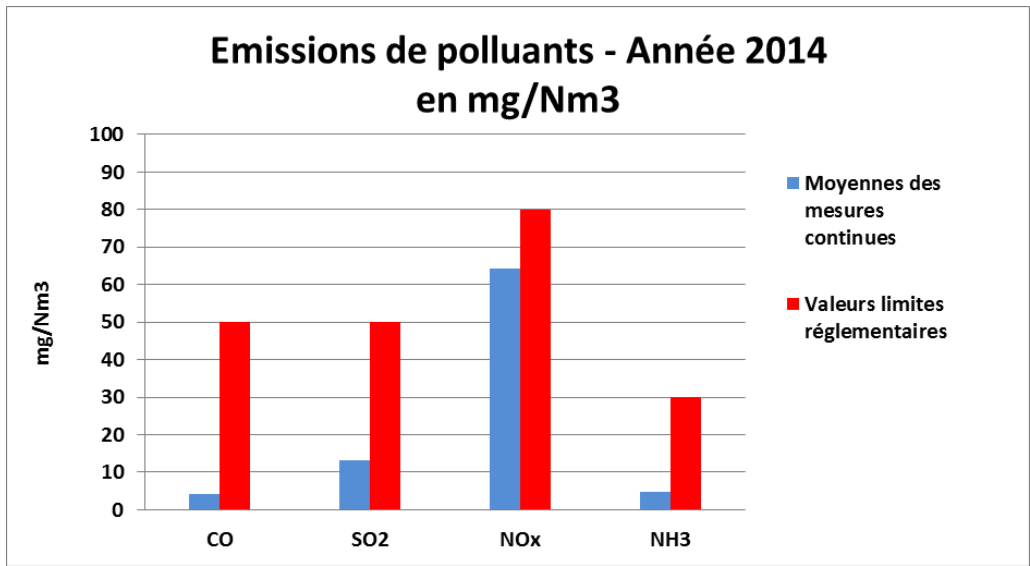
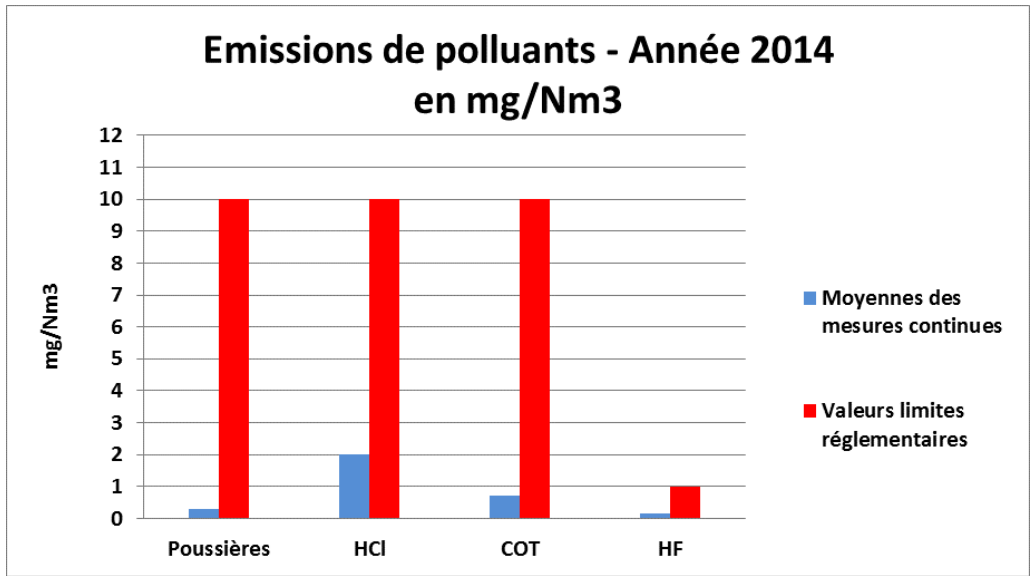
ANALYSES SUR LES FUMÉES :

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses doivent être réalisées en continu et d'autres sont effectuées 2 fois par an par un laboratoire extérieur agréé. Les résultats des analyses continues sont consultables sur le site internet de l'exploitant :

<http://www.sita.fr/mesures-environnementales/?site=passy>

Set Mont-Blanc-Passy (Haute-Savoie) : Mesures continues			
Ligne incinération L'usine Set Mont-Blanc-Passy (Haute-Savoie) comprend 1 ligne d'incinération, soit 1 unité de traitement des déchets			
III	HCL Acide Chlorhydrique	L'incinération des déchets libère des gaz acides qui sont captés par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 98 % de l'HCl est capté par le traitement semi-humide (atomisation de lait de chaux). La mesure continue de l'acide chlorhydrique permet de contrôler l'efficacité du traitement.	10 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	CO Monoxyde de Carbone	Un rejet significatif du monoxyde de carbone est la conséquence d'une combustion incomplète. Son émission n'est pas nocive pour l'environnement mais elle est le signe d'un traitement incomplet des déchets. La mesure continue de CO permet de mesurer l'efficacité de l'incinération.	50 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	Poussières	Toute combustion libère des particules et des cendres, qui sont piégées dans les filtres à manches de l'usine. Plus de 99 % des poussières sont captés par le traitement semi-humide avec filtres à manches. La mesure continue des poussières permet de contrôler l'efficacité de la filtration de l'air.	10 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	SO2 Dioxyde de Soufre	L'incinération des déchets libère du dioxyde de Soufre qui est capté par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 95 % de SO2 est capté par le traitement semi humide. La mesure continue du dioxyde de Soufre permet de contrôler l'efficacité du traitement semi humide.	50 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	Nox Dioxyde d'Azote	Toute combustion génère des oxydes d'azote. La mesure continue des NOx permet de contrôler l'efficacité de l'incinération.	200 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015

Depuis 2013, un système de mesure en semi-continu des dioxines-furannes a été mis en place (la nouvelle réglementation est obligatoire pour toutes les usines d'incinération). La concentration moyenne de ce polluant est mesurée sur des périodes de 4 semaines. Les cartouches scellées sont mises en place et analysées par un laboratoire extérieur agréé et indépendant.



SURVEILLANCE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit réaliser annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

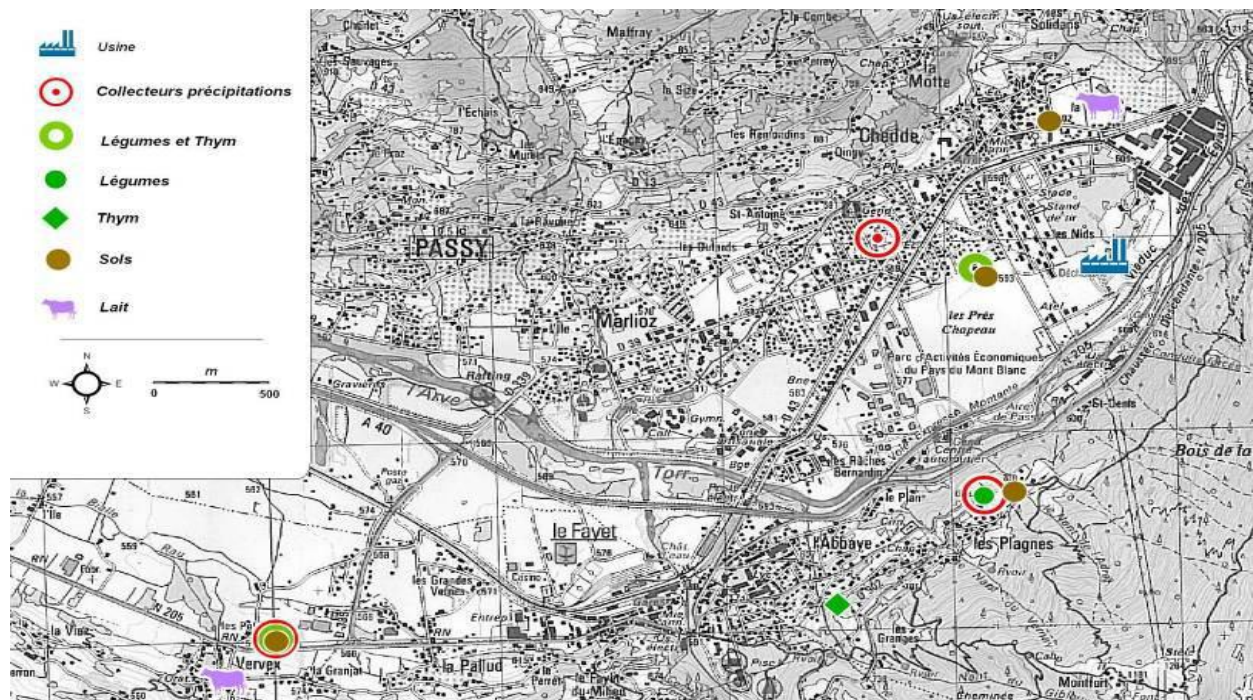
- des sols
- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2014 ne montrent pas d'impact de l'usine d'incinération sur l'environnement. En particulier, sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- les teneurs en dioxines-furannes et PCB DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche
- les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour les choux et le lait
- les dépôts atmosphériques sont comparables à ceux observés en zone rurale. Seul un dépassement récurrent, non alarmant, en Zinc sur le site des Plagnes est constaté (origine routière)

Les résultats détaillés, contrôlés par le représentant de l'état, seront présentés lors de la Commission de Suivi du Site en juin 2014.



Localisation des points de surveillance dans l'environnement.

4. LA DECHETTERIE DE PASSY

Le SITOM assure la gestion de la déchetterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB.

Depuis la prise de la compétence « collecte » par la CCPMB, la déchetterie de Passy est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

Les déchets des professionnels sont acceptés gratuitement sans limitation de volume sauf pour les gravats limités à 1 m³ et les pneus, les batteries, les huiles et les déchets industriels spéciaux qui sont acceptés en très faibles quantités et ponctuellement.

En 2014, la déchetterie de Passy a réceptionné 8 502 T contre 7 271 T en 2013 (17% de plus qu'en 2013).

Pour s'assurer de l'origine des professionnels, un contrôle d'accès a été mis en place en février 2011. Les professionnels et services techniques autorisés sont munis d'un badge. A leur arrivée, la quantité de déchets est enregistrée par catégorie.

Tous les déchets réceptionnés rejoignent ensuite leur filière de traitement.

Flux	Tonnage 2014	Tonnage 2013	Evolution 2014/2013	Filière de valorisation
Recyclables/ Verre	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Recyclage
Déchets verts	2 513	2 196	14%	Compostière de Savoie
Gravats	2 503	1 888	33%	CET3-Commune de PASSY et SAGRAVE
Incinérables	1 185	1 072	11%	Incinération UIOM Passy
Encombrants non broyés	887	760	17%	CSDU 2 (décharge SATOLAS)
Bois	674	528	28%	Recyclage ou chaufferie
Ferraille	303	299	1%	Recyclage en aciérie
D3E	153	128	20%	Recyclage et incinération
Cartons	140	130	8%	Recyclage
Encombrants Broyés	52	181	-71%	UIOM Passy
Pneumatiques	40	41	-2%	Valorisation matière ou énergétique
Déchets toxiques	30	31	-3%	Traitement spécifique
Huiles minérales	8	6	33%	Valorisation matière
Batteries	6	3	100%	Valorisation matière
Textiles	4	4	0%	Valorisation matière
Huiles végétales	4	4	0%	Valorisation matière
Total	8 502	7 271	17%	

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses mensuelles sont effectuées sur les lixiviats de la décharge pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2005, le SITOM a participé à hauteur de 115 000 euros aux travaux d'amélioration de la STEP de Passy. Un traitement physico-chimique a été rajouté pour traiter notamment la DCO (demande chimique en oxygène).

Début 2013, un affaissement avec des crevasses a été constaté au sommet de la décharge. Il a été vraisemblablement provoqué du fait d'une perte de perméabilité de la couverture de la décharge, laissant infiltrer l'eau de pluie dans le massif de déchets.

La DREAL en charge de la surveillance de ce site classé pour la protection de l'environnement (ICPE) a demandé au SITOM de présenter des propositions pour :

- la remise en état de la décharge pour éviter l'infiltration des eaux pluviales
- le suivi sur le long terme de la décharge (analyses des eaux de nappes phréatiques et des lixiviats)

Un nouvel arrêté préfectoral a été imposé au SITOM en octobre 2014, pour la réalisation des travaux de remise en état et du suivi à long terme.



IV ASPECTS FINANCIERS – DEPENSES ET FINANCEMENT DU SITOM

1. LES DECHETS COMPOSTABLES

DEPENSES DIRECTES « OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE » HORS FRAIS DE PERSONNEL SITOM :

Dépenses directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Achat composteurs et bio-seaux	18 635	17 955	4%
Autre matériel	2 210	750	195%
Communication – stagiaire – formation	888	1 275	-30%
TOTAL	21 733	19 979	9%

Depuis son démarrage en 2009, « l'opération compostage » individuel a coûté 149 412 Euros HT, hors frais de personnel SITOM. Compte tenu des subventions et de la participation des acquéreurs, le coût restant à la charge du SITOM s'élève à 40 455 Euros HT, soit 14 Euros HT/composteur en moyenne. Cette dépense est compensée rapidement par les coûts évités de la collecte et traitement des OM.

RECETTES DIRECTES « OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE » :

Recettes directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Participations des acquéreurs de composteur	6 550	4 925	33%
Subventions compostage (CG74, CG73, ADEME et Région)	-	9 062	-100%
TOTAL	6 550	18 325	-47%

Le solde de la subvention de 3 662 Euros a par ailleurs été reçue du CG74 pour l'opération « Eco-exemplarité ».

2. LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

DEPENSES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

Dépenses directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Collecte du verre	171 972	97 391	77%
Transport et tri des emballages	443 912	516 197	-14%
Dépenses de communication	51 743	65 158	-21%
Dépenses de personnel (animateurs) **	162 178	160 599	1%
Reversements aides D3E	53 579	47 877	12%
Amortissements *	31 027	22 251	49%
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...)	9 339	9 024	3%
TOTAL	923 750	918 498	1%

* subventions amorties déduites

** remboursement dépenses de personnel déduit

RECETTES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

Recettes directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Verre (OI Manufacturing)	87 446	93 976	-7%
Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA)	23 655	16 144	47%
Journaux - Magazines (VALAURA)	96 426	88 079	9%
EMR : Cartonnettes (EPR)	45 508	55 864	-19%
Flacons plastiques (EPR)	68 493	85 980	-20%
Aluminium (CORNEC)	2 035	5 422	-62%
Acier CS (SITA)	11 968	19 812	-40%
Briques alimentaires (Novatissue)	130	-	
Aides ECO-EMBALLAGES	959 414	952 138	1%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	38 910	46 842	-17%
Aides Eco-Folio	36 855	49 587	-26%
Subvention Région (CDRA)	6 086	-	
TOTAL	1 376 926	1 413 843	-3%

3. L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

Dépenses directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Contrat SET MONT-BLANC	2 959 277	2 962 809	0%
Gros Entretien et Renouvellement matériel (bâtiment)	42 396	5 100	731%
Taxes communale de Passy	23 604 **	351	6 632%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	180 801	201 132	-10%
Amortissements *	784 198	790 272	-1%
TOTAL	3 990 277	3 959 664	1%

* subventions amorties déduites

** dépense liée à l'exercice 2013

RECETTES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

Recettes directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP	946 283	965 212	-2%
Participation des communes aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts TGAP comprise	3 418 574	3 560 682	-4%
TOTAL	4 364 856	4 525 894	-4%

4. LA DECHETTERIE DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

Dépenses directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Contrat SET MONT-BLANC	648 370	581 814	11%
TGAP déchets incinérables	4 834	4 277	13%
Traitement des déchets incinérables	104 804	97 351	8%
TOTAL	758 009	683 442	11%

La hausse des dépenses est liée à l'augmentation des tonnages collectés (+17%).

RECETTES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

Recettes directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Participation des 3 communes concernées aux charges d'exploitation	744 952	670 724	11%
Participation des 3 communes concernées à la TGAP	4 834	4 277	13%
Recette OCAD3E	9 210	7 683	20%
TOTAL	758 997	682 684	11%

Les recettes de vente des matières sont perçues par le délégataire depuis avril 2012.

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

DEPENSES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

Dépenses directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Eau et assainissement	42 042	78 128	-46%
Electricité	1 014	693	46%
Locations immobilières	1 162	3 288	-65%
Analyses lixiviats et nappe	3 194	3 429	-7%
Entretien terrain	5 500	9 045	-39%
Etude remise en état	-	19 435	-100%
Entretien et télégestion pompes	5 440	5 598	-3%
Enfouissement ligne électrique	10 775	-	
TOTAL	69 128	119 615	-42%

La ligne électrique ne desservant que les pompes de la décharge, c'est au SITOM que revient la charge de l'enfouissement de la ligne.

RECETTES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

Recettes directes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Participation des 17 communes concernées	92 300	64 000	44%
Location terrain Freyssinet	-	1 000	-100%
TOTAL	92 300	65 000	42%

6. LES DEPENSES TRANSVERSALES

Dépenses	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
Dépenses de personnel	106 087	104 796	1%
Cotisation retraites détachés SITOM	-	2 364	-100%
Indemnités élus	25 843	24 261	7%
Taxe foncière	28 459	37 966	-25%
Honoraire (AMO suivi UIOM, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance)	20 115	16 191	24%
Caractérisation des OM (INDDIGO)	-	1 125	-100%
Décharge des Egratz (étude, analyses,...)	14 159	6 925	104%
Autres frais (assurances, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement,...)	72 574	69 366	5%
TOTAL	267 236	262 994	2%

7. BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
TOTAL hors dépenses exceptionnelles	6 030 132	5 964 192	1%
Dépense exceptionnelle	6 766	-	100%
Amortissement des charges des prêts « sinistre »	460 000	460 000	0%
TOTAL avec dépenses exceptionnelles	6 496 898	6 424 192	1%

Recettes	Année 2014	Année 2013	Evolution 2014/2013
TOTAL recettes sans report résultat antérieur	6 603 291	6 704 746	-2%
Recette exceptionnelle	10 660	-	
TOTAL recettes sans report antérieur avec recette exceptionnelle	6 613 951	6 704 746	-1%
Report excédent antérieur	809 709	865 241	-6%
TOTAL recettes avec report résultat antérieur et recette exceptionnelle	7 423 660	7 569 987	-2%

8. INDICATEURS FINANCIERS

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

Année 2014	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (EDF, vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2014 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2013 EHT/tonne avec TGAP
Coût de l'incinération des OM	24 751	3 966 673	946 283	122,03	118,51
Coût du recyclage	7 602	923 750	1 376 926	-59,61	-63,80
Coûts transversaux (hors dépenses exceptionnelles)	32 353	267 236	-	8,26	8,06
Coût moyen de traitement des déchets ménagers	32 353	5 157 659	2 323 209	87,61	84,63
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	24 751	373 517	-	15,09	34,48

EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE PASSY

Année 2014	Tonnage	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (D3E)	Coût résultant 2014 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2013 EHT/tonne avec TGAP
Coûts d'exploitation	8 501	758 009	9 210	88,08	92,94

1. CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Suite à ce constat et souhaitant encourager les habitants permanents et vacanciers à trier leurs déchets, le SITOM a embauché en 2001 trois ambassadrices du tri en emploi jeune. Après plusieurs mouvements de personnel, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, salons, conseils municipaux ...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de « relais », comme les syndics, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



2. COMMUNICATION ECRITE

2.1. LES SUPPORTS VISUELS

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux communes.

Documents proposés aux loueurs de meublés



D'autres supports visuels sont toujours utilisés par le SITOM, notamment sur les stands d'animation grand public et lors de réunions diverses.

Suite à l'arrêté du 17 août 2010 fixant la procédure de classement des meublés de tourisme, les loueurs de meublés peuvent acquérir des points leurs permettant d'obtenir ce classement, en remplissant notamment le critère suivant :

« Tri sélectif du verre et des recyclables (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte d'apport volontaire. »

Pour « aider » les loueurs de meublés dans cette mise en place, le SITOM fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le verre, les recyclables et les ordures ménagères.



En 2014, 305 « kits » ont ainsi été distribués.

2.2. DOCUMENTS ECRITS

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

LE MEMO-TRI (2001-2010)

Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés/syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.



LA REGLETTE DE TRI (2009)

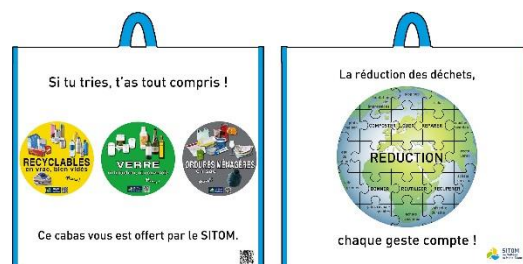
Support de communication qui permet de répondre à des questions de tri très précises. Il est distribué aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.



LE SAC DE TRI (2013)

Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants et aux vacanciers. Il permet de reconnaître rapidement les déchets recyclables. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi de communiquer sur la réduction des déchets.

Les cabas distribués en 2013 ont été subventionnés par la Région Rhône-Alpes et ils comportent un message sur la réduction des déchets.



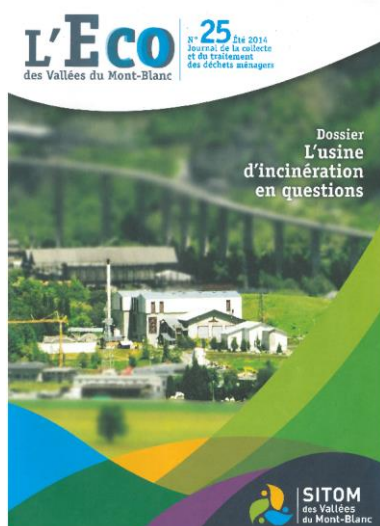
		Documents distribués					
		Cabas		Mémo		Stop pub	
		Communes	Mairies	OT	Mairies	OT	Mairies
CC Val d'Arly	St Nicolas la Chapelle	15	-	40	-	-	-
	Flumet	15	-	-	-	32	-
	Crest-voland Cohennoz	25	-	30	110	30	-
	La Giettaz	15	-	35	15	20	-
	Nd de Bellecombe	-	-	-	60	-	-
	Praz-sur-arly	10	-	55	190	20	-
CC du Pays MB	Megève	15	-	100	180	30	-
	Demi-Quartier	25	-	70	-	10	-
	Combloux	25	-	20	190	30	-
	Sallanches	25	-	15	100	30	-
	Domancy	15	-	15	-	10	-
	Passy	15	-	40	170	25	-
CC Chamonix MB	Cordon	25	-	55	100	10	-
	St Gervais	30	-	30	375	40	-
	Les Contamines	-	-	110	-	-	-
	Argentière	10	15	80	20	30	10
TOTAL	Chamonix	50	-	100	100	70	-
	Les Houches	20	10	100	150	40	15
	Servoz	25	-	60	40	30	-
	Vallorcine	-	15	40	-	40	10
TOTAL		360	40	995	1800	497	35

2.3. L'ECO DES VALLEES DU MONT-BLANC

Chaque année, le SITOM édite deux publications (une en été, une en hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

Thèmes traités en 2014 dans l'Eco des Vallées du Mont-Blanc :

JOURNAL N°25 ETE 2014 (38 500 EXEMPLAIRES)



Sommaire du journal n°25

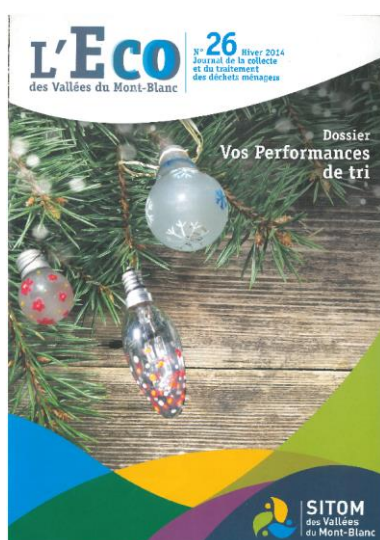
Page 3 : Dossier, l'usine d'incinération en question

Page 6 : En bref, le compostage, recyclez pratique, jardinez facile...

Page 7 : Actualité, les DASRI mettez-les en boîte

Page 8 : Infos pratiques, triez plus, triez mieux !

JOURNAL N°26 HIVER 2014 (38 000 EXEMPLAIRES)



Sommaire du journal n°26

Page 3 : Actualité, le SITOM vous ouvre ses portes

Page 4 : En image, les Elus du SITOM

Page 6 : Dossier, vos performances de tri

Page 8 : Bricolage, une brillante idée pour vos ampoules usagées

2.4. LES DOCUMENTS DIVERS

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :

- Charte du randonneur indiquant les temps de dégradation de déchets jetés dans la nature – SITOM
- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Livret sur « le compostage domestique » - ADEME
- Livret sur « les encombrants » - ADEME
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Livret « protégeons notre planète »
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME



2.5. LA PRESSE ECRITE, BULLETINS MUNICIPAUX ET BULLETINS INTERCOMMUNAUX

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messager et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.

INSERTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX & MAGAZINES INSTITUTIONNELS :

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.

La communication 2014 a surtout porté sur la diminution souhaitée des dépôts autour des conteneurs de collecte. Ainsi, une proposition d'un article concernant les dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire a été fournie aux Mairies des communes du territoire, ainsi qu'aux Communautés de communes concernées.

L'association Vivre en Val d'Arly a fait paraître un article sur le compostage en pied de résidence, dans le Bulletin du Val d'Arly n°38 à la demande du SITOM.

La Mairie de Crest-Voland a sollicité le SITOM pour la rédaction d'un article sur les actions du SITOM réalisées en 2013 et 2014 dans cette commune. Nous lui avons donc fourni un article qui a du paraître en décembre 2014.



Article du Bulletin n°38 (été 2014) Vivre en Val d'Arly sur le compostage en pied de résidence

Un service renforcé pour la saison

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc gère la collecte et le traitement des ordures ménagères. Concrètement, chaque jour, 9 camions et 27 agents circulent sur l'ensemble du territoire pour vider les containers d'ordures ménagères et de tri sélectifs.

« Pendant l'hiver, pour faire face à l'affluence dans nos stations et assurer une qualité de service optimale, nous renforçons notre service. Au total, ce sont 6 saisonniers qui rejoignent nos équipes du 15 décembre au 15 mai. Nous louons également 2 camions. De plus, nous renforçons notre collaboration avec les communes pour rendre le service plus efficace », explique Patrick Kollibay, Maire de Passy et Vice-Président en charge des Ordures ménagères. ■

Stop aux dépôts sauvages !

Avec 4 déchèteries, environ 500 points d'apport volontaire et des centaines de bacs roulants, la Communauté de Communes met tous les moyens à disposition pour éviter les dépôts sauvages.

Les sacs d'ordures ménagères, les emballages et le verre vont dans les containers appropriés. Lorsqu'un container est plein, avez le réflexe de vous rendre au suivant qui pourra accueillir vos déchets. Les cartons et les autres déchets (encombrants, gravats, végétaux, huiles...) vont en déchèterie. En cas de dépôt sauvage, les sanctions peuvent être lourdes : une contravention allant jusqu'à 1500 € ou la confiscation du véhicule utilisé*. Nous comptons sur chacun pour ne pas gêner les équipes des agents de la collecte des ordures ménagères (CCPMB) et de l'entretien de la voirie (communes).

Tous ces petits gestes permettent de conserver des sites propres, non encombrés et évitent des surcoûts à la CCPMB et aux communes.

Informations et renseignements au 04 50 78 12 10

*Art. 12, article 1975, les dépôts sauvages sont punis (article 6.635-6)



Un problème de propreté et de sécurité qui doit nous mobiliser.

La CCPMB a, en automne 2014, inséré un article dans son magazine N°7 « Ma vie au Pays du Mont-Blanc » de décembre 2014 à partir des informations fournies par le SITOM (article « Stop aux dépôts sauvages ! »).

Article paru dans le magazine N°7 de la CCPMB « Ma vie au Pays du Mont-Blanc » de décembre 2014 sur les dépôts sauvages de déchets.

INSERTION DES CONSIGNES DE TRI DANS LES GUIDES DU TERRITOIRE :

	Editeur	Secteur	Nb ex été / hiver	Format insertion SITOM	Périodicité
Guide de la saisonnalité	Maison de l'Emploi	Vallée de l'Arve	4 000	1 p couleurs en 3ème de couverture	Annuel
Guide officiel de Servoz-Les Houches	EdiMontagne	Servoz et Les Houches	10 000 / 12 000	½ p couleurs format paysage	Semestriel été et hiver
Les Contamines d'infos	EdiMontagne	Les Contamines	10 000 / 23 000	½ p couleurs format paysage	Semestriel été et hiver
Vallorcine mag'	EdiMontagne	Vallorcine		½ p couleurs format paysage	Annuel
Chamonix mag'	EdiMontagne	Chamonix	24 000 / 40 000	½ p couleurs format paysage	Semestriel été et hiver
Guide de St Gervais	EdiMontagne	St Gervais	8 000 / 10 000	½ p couleurs format paysage	Semestriel été et hiver
Guide pratique de Sallanches	Kalistène	Sallanches Cordon	20 000	1 page couleurs format portrait	Annuel
360 Combloux (Guide d'accueil)	Kractères	Combloux		½ p couleurs format paysage	Annuel
Pralinfos (Guide touristique)	Kractères	Praz-sur-Arly	8 000 / 10 000	1 page couleurs format portrait	Semestriel été et hiver
L'officiel de Megève	Mairie de Megève (réalisation)	Megève		½ p couleurs format paysage	Semestriel été et hiver

2.6. COURRIER INFORMATIF AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.



Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant stop pub pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Bienvenue!

Vous venez d'emménager dans les vallées du Mont-Blanc.

Nouvelle commune, nouvelle vie... Nouveaux gestes de tri des déchets à acquérir !

Le Syndicat de traitement des déchets ménagers (SITOM) est là pour vous informer,

- ✓ En navigant sur notre site: www.sitomvalleesmontblanc.fr
- ✓ En appelant les animateurs: 04 50 78 10 48

Ci-joint, pour vous aider : 1 mémo tri, 1 prospectus sur la vente de composteur individuel et la possibilité de composter en pied immeuble, 1 invitation aux journées portes ouvertes et 1 autocollant Stop pub.

Des sacs de tri gratuits sont à votre disposition à l'accueil de votre mairie.

Merci et bon tri !
L'équipe du SITOM

Nombre de lettres nominatives envoyées en 2014

	Chamonix	Cohennoz	Combloux	Cordon	Crest Voland	Demi-Quartier	Domancy	Flumet	La Giettaz	Les Contamines	Les Houches	Megève	Notre Dame B	Passy	Praz/Arly	St Gervais	St Nico Chap	Sallanches	Servoz	Vallorcine	Total	Nombre de retour	
Janvier																						52	
Février	6	0	2	0	2	0	0	1	0	3	1	3	0	11	2	1	1	13	2	2	50		
mars	6	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	3	0	7	0	8	0	13	1	2	43	1	
Avril	6	1	2	0	0	2	0	0	0	1	2	3	0	7	1	3	0	15	0	0	43		
Mai	7	1	2	1	0	1	2	0	0	1	3	2	1	6	2	2	0	7	1	0	23		
Juin	14	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1	2	0	8	2	6	0	13	1	1	52		
juillet	12	0	4	2	0	0	0	0	0	5	2	7	0	10	1	12	0	18	4	0	60	1	
Aout	19	1	1	0	1	3	3	2	0	2	8	5	1	11	2	7	1	22	0	0	89	1	
Septembre	13	0	1	1	0	0	2	0	2	0	2	2	1	6	1	2	1	15	0	0	47	1	
Octobre	9	0	1	0	1	1	1	0	1	2	5	3	0	11	2	5	1	16	0	0	59		
Novembre	3	0	2	0	3	0	0	0	1	2	8	4	0	9	1	4	1	16	0	1	55		
Décembre	6	0	0	1	0	1	4	3	0	2	4	2	1	9	1	3	0	15	1	0	51		
Total	94	3	16	6	8	8	14	7	4	13	35	34	4	95	15	41	5	156	10	4	624	4	

2.7. LE SITE INTERNET DU SITOM

LES ACTIONS MENEES EN 2014



- Changement régulier de la page « Actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM dans les manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...),
- Approvisionnement en nouveaux articles (Analyse des fumées et fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy, Trombinoscope des élus du SITOM...),
- Actualisation d'anciens articles (Compostage collectif, Demande de prêt d'éco-verres et d'écocollants...).

12 199 visites ont eu lieu durant l'année contre 10 212 en 2013, soit une augmentation de plus de 19%. La moyenne de visites par jour s'élevait à 48 en 2014, supérieure à la moyenne 2013 (28 visites/jour). Cette moyenne de 48 visites/jour est supérieure à celle des sites institutionnels (mairies...), qui atteignent généralement 20 à 30 visites/jour.

L'origine des visites est soit directe : les internautes tapent directement leur recherche sur le moteur de recherche, soit indirecte : par un lien fait à partir d'un site institutionnel (Mairies, Communautés de Communes) ou autre. D'où l'importance des relais et des liens valides vers le site du SITOM.

EVOLUTION DES VISITES EN 2014 :



Les 4 rubriques les plus visitées fin 2014 depuis la création du site en 2012 :

Eco-événements (prêt de poubelles portatives et d'éco-verres) : 18,2%

Opération composteurs 13,3%

Parcours des ordures ménagères 6,8%

Parcours des autres déchets 6,7%

Une refonte graphique du site est prévue pour 2015, afin de le moderniser.

3. COMMUNICATION ORALE

3.1. LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme,...

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais de différents supports.

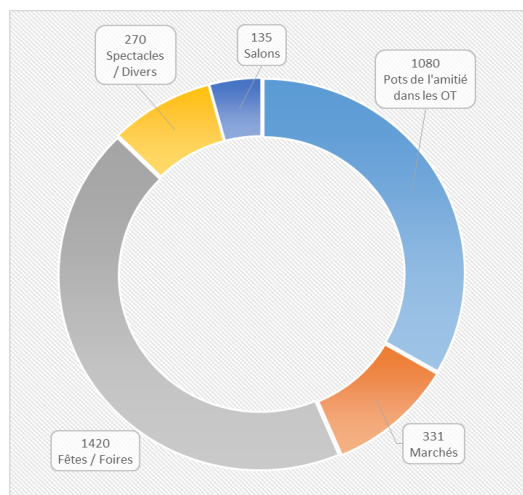
Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » et documents divers)

Quelques chiffres :

- ⇒ 49 animations touristiques
- ⇒ Plus de 3 200 personnes vues en 2014

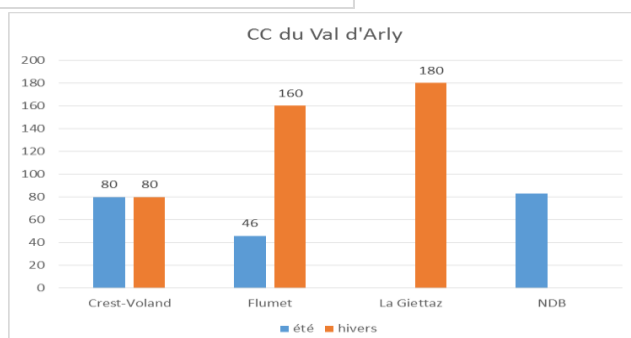
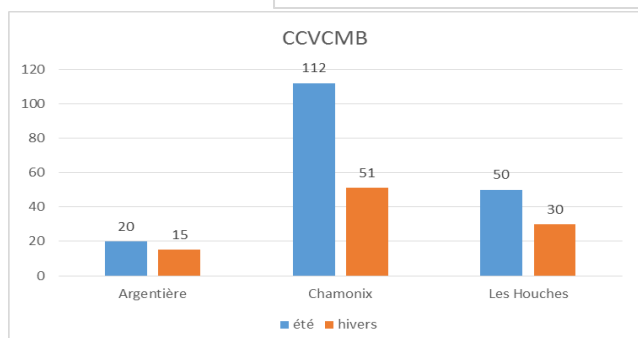
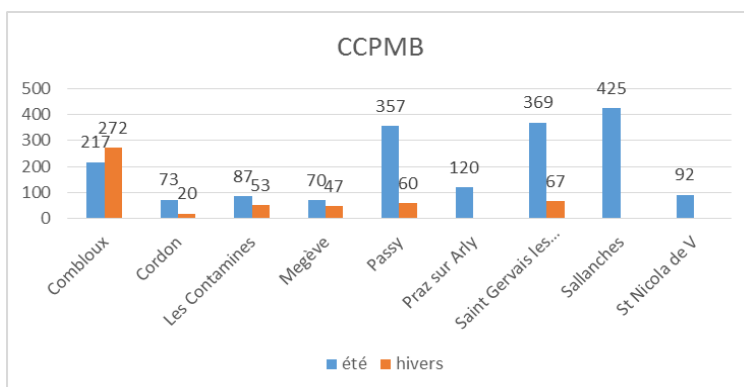
BILAN PAR TYPE D'ANIMATION :

Type d'animation	Nombre d'interventions	Nombre de personnes
Pots de l'amitié dans les OT	16	1 080
Marchés	8	331
Fêtes / Foires	17	1 420
Spectacles / Divers	5	270
Salons	3	135
Total	49	3 236



Nombres de personnes vues par type d'animation

REPARTITION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES ET PAR SAISON :



3.2. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

PRIMAIRES

Quelques chiffres :

- ⇒ 110 interventions dans 25 établissements scolaires
- ⇒ 6 modules de 3 heures



Durant l'année scolaire 2013/2014, les animateurs ont sensibilisé 110 classes dans 25 établissements scolaires. Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h, ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Ils traitent les différents thèmes :

- **Module Découverte des déchets** : CP. Les enfants découvrent les matières et le tri des déchets ménagers.
- **Module Recyclage** : CP – CM2. Les enfants, après avoir revu les consignes de tri sous la forme d'un jeu de plateau, partent à la découverte d'une filière de recyclage et cherchent à savoir pourquoi le tri des déchets a été mis en place.
- **Module Compostage** : CE1 – CM2. Les animateurs rappellent les consignes de tri aux enfants avant d'aborder le thème du compostage. Cette animation nécessite la formation de 2 groupes d'enfants: un groupe avec l'enseignant découvre les décomposeurs et un groupe avec l'animateur découvre le compostage par un jeu de plateau. Cette animation fait suite à l'opération conduite par le SITOM, visant à équiper les foyers de composteurs individuels. Une vidéo, qui a été tournée sur le territoire, est présentée aux enfants.
- **Module Réduction des déchets** : CE1 – CM2. Rappels sur les consignes de tri. Puis grâce à un atelier en petit groupe, découverte des différents rôles des emballages, dans l'objectif de connaître les gestes limitant la production de déchets.
- **Module Experts** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy et les avantages du tri après avoir fait un rappel des consignes par le biais d'un jeu de plateau.
- **Module déchèterie** : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement d'une déchèterie. Cette animation se déroule en deux parties : la première sur des petits ateliers de 15 minutes et la seconde sur un travail collectif.



INTERVENTIONS COLLEGES / LYCEES

Les demandes d'interventions en collèges et lycées devenant plus nombreuses, le SITOM a choisi de proposer ce type d'information à tous les collèges et lycées de son territoire à la rentrée 2014/2015.

Un courrier a donc été envoyé à tous les directeurs et directrices de ces établissements scolaires.

Sur l'année 2014 (à cheval sur les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015), les animateurs sont intervenus :

Année scolaire 2013/2014 :

- Janvier 2014 : *IME du clos fleuri – Passy* – 12 jeunes + 1 éducateur. Le travail consistait en une information des jeunes pour corriger les erreurs de tri effectuées dans l'établissement. Les jeunes devenaient ainsi un relai auprès du personnel de l'IME.
- Avril 2014 : *Lycée du Mont-Blanc – Passy* : semaine du développement durable – 421 élèves de secondes + 25 enseignants. L'intervention proposée était sous forme d'une exposition mise en place dans une salle et commentée par les animateurs pour chacune des classes. Cette semaine d'intervention a été couplée avec une sensibilisation de 57 enseignants en salles des professeurs et de 6 agents administratifs.
- Mai 2014 : *Collège Frison Roche – Chamonix* : poursuite de l'action débutée en début d'année scolaire (= sensibilisation au tri et à la gestion des déchets ménagers pour 154 élèves de 4 classes de 4^{ème}, 1 classe de première et 1 classe de terminale + 5 enseignants), en informant les élèves de 20 classes + leur enseignant de la mise en place d'un système de tri dans l'établissement. Chaque classe a été dotée d'un conteneur destiné au papier. Cette journée a également été l'occasion de sensibiliser 11 agents d'entretien au cours d'une réunion spécifique.

Année scolaire 2014/2015 :

- Octobre 2014 : *CTMB – Sallanches* – 78 élèves + 4 enseignants + 1 surveillant. Intervention du type « exposition commentée ».

Une visite du centre de tri Excoffier de Villy le Pelloux a également eu lieu durant l'année scolaire 2013/2014 :

- Janvier 2014 : *Collège de l'Assomption – Saint Gervais* 18 élèves de 5^{ème} + 2 accompagnateurs



3.3. LES REUNIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL ET DANS LES SOIREEES D'ACCUEILS DES SAISONNIERS.

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

Noms des professionnels	Dates de formation	Nombres de participants	Communes	Observations
Hôtel le Prariand	17 janvier 2014	25	Megève	Personnel de l'hôtel
Club Med Chamonix	11 mars 2014	20	Chamonix	Personnel du Club-Med
Club Med Chamonix	12 mars 2014	27	Chamonix	Personnel du Club-Med
Maeva	15 décembre 2014	30	Megève	Personnel du centre de vacances
Total	4 réunions	102		

3.4. FORMATION POUR LES GARDIENS DE REFUGE

Dans le cadre du projet Eco-Innovation, le SITOM a été sollicité pour informer les gardiens de refuge transfrontaliers à la gestion des déchets.

Améliorer la gestion environnementale des refuges



Environ 35 personnes étaient présentes. Ces réunions professionnelles, très sympathiques, sont une occasion pour les gardiens de refuge et de se retrouver et de communiquer sur leurs divers problèmes, dont certains sont semblables. Photo EP

Dans le cadre du projet européen "Eco-Innovation d'altitude", l'Espace Mont-Blanc a organisé une formation des gardiens de refuge issus du Val d'Aoste, du Valais et de la Savoie. Lorenzo Cosson, gardien du Gîte Bertone, à Courmayeur (Val d'Aoste), a accueilli cette réunion les 12 et 13 mai.

Le projet "Eco-Innovation" consiste à améliorer la gestion environnementale des refuges en altitude. Le cycle de formation a commencé en janvier dernier, à l'ENSA, sur le thème de la gestion de l'énergie en refuge. La seconde réunion, au Gîte Bertone, avait pour but d'évoquer la gestion des déchets. Les différentes étapes de cette gestion ont été expliquées : le tri sélectif (verre, matières plastiques, emballages divers, déchets alimentaires), mais aussi les opérations de compostage, de déshydratation, de dégrassage, d'omission... La soirée a aussi été agrémentée par un film sur une voie du Nose dans El Capitan (Californie) gravie par le célèbre alpiniste Giorgio Bertone et son ami Cosson, qui lui a dédié son gîte.

La prochaine formation aura lieu les 5 et 6 juin, à l'auberge de Sallanè, en Valais, afin d'évoquer la télé-médecine. Et la dernière formation se tiendra en novembre à Cervinia, au Plateau Rosa. Elle concernera la gestion de la ressource en eau en altitude. Ces manifestations ont été initiées depuis de nombreuses années par Roland Ravanel, ex-président du Caf de Chamoni, dans le cadre du Triangle de l'Amitié.

J.B.

3.5. JOURNEE DECOUVERTE « SPECIALE ELUS »

Les délégués du SITOM titulaires et suppléants (82 personnes) ont été conviés le 15 novembre 2014 à venir découvrir l'usine d'incinération de Passy

54 d'entre eux ont répondu présents et ont pu visiter le cœur de l'usine d'incinération.

Le SITOM et la SET Mont-Blanc avaient également préparé une exposition sur :

- Le recyclage
- Le compostage et la réduction
- La filière mâchefer et les contrôles des émissions polluantes

Visite découverte
Usine d'incinération de Passy

Samedi 15 Novembre 2014
de 9h à 12h

SPECIAL ELUS

Le Président du SITOM et le personnel SET MONT BLANC vous accueillent

INVITATION RESERVEE AUX ELUS

- Visite exceptionnelle au cœur de l'usine d'incinération
- Découverte des nouvelles installations pour les Recyclables et le Verre
- Exposition et aperçu de l'activité de gestion des déchets
- Rencontre et échanges entre élus locaux
- Buffet pour un moment convivial

Horaires des visites

9h00 - 9h30
9h30 - 10h00
10h00 - 10h30
10h30 - 11h00
11h00 - 11h30
11h30 - 12h00

Point sécurité

- Chaussures fermées (sans talon)
- Portion de préférence
- Attention aux personnes sujettes au vertige

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 22/10/2014
Merci de nous indiquer le créneau horaire choisi pour la visite en contactant le SITOM au 04 50 78 10 48 ou par mail secretariat.sitom@wanadoo.fr

PASSY Une mise à niveau utile pour les nouveaux élus qui ne connaissent pas le site

Les élus ont visité le centre de valorisation des déchets

Le Syndicat intercommunal du traitement des ordures ménagères (Sitom) des Vallées du Mont-Blanc, présidé par Philippe Drevon, et son délégué, la SET Mont-Blanc, ont reçu les élus des 20 communes du Sitom, samedi. Une soixantaine d'entre eux se sont rendus sur le site de Chedde.

En groupe, ils ont visité l'usine d'incinération et toutes ses installations techniques, sous la conduite de Grégoire Richet. Les représentants du Sitom (Philippe Drevon, Gérard Delemon-ter, vice-président, Tania Sinceretti, directrice) et de la SET (Grégoire Richet et Benoit Duloup) ont exposé l'ensemble de leurs activités : d'une part les missions de gestion incombant au Sitom, d'autre part les missions multifières de valorisation des déchets confiés à la SET Mont-Blanc. Une exposition de 20 panneaux montrait toute l'étendue de ces missions.

Philippe Drevon s'est félicité de cette matinée : « De nombreux nouveaux élus ont découvert ce site qui permet chaque année la valorisation de nos déchets en matières et en électricité. 35 tonnes de recyclables sont réorientées chaque année vers des filières de tri et de recyclage. On y produit aussi de l'électricité pour plus de 30 000 habitants à partir de 56 000 tonnes de déchets ménagers ». Grégoire Richet a apprécié ces échanges « qui dans le contexte énergétique actuel, permettent à la valorisation énergétique des déchets et à la valorisation des matières de trouver tout leur sens auprès des élus qui sont de véritables relais auprès de nos populations ».

Il est vrai que les questions ont fusé de la part des élus tout au long de la matinée, aussi bien sur les installations techniques que sur la gestion et la valorisation des déchets. Les 4, 5 et 6 juin, des portes ouvertes seront organisées pour les scolaires et le grand public.

Pierre HUC

3.5. LA RADIO

Sur 2014, le SITOM a de nouveau fait appel à Radio Mont-Blanc pour informer et sensibiliser les habitants et vacanciers au tri et à la gestion des déchets ménagers.

Cette radio locale semble être la plus adaptée aux besoins du SITOM : territoire d'écoute, tranche d'âge, informations diffusées, ...

De plus, le SITOM entretient avec Radio Mont-Blanc, une sorte de partenariat. A savoir que certaines informations sont diffusées dans les agendas ou journaux locaux hors pages publicitaires payantes, sur simple demande.

La campagne publicitaire de 2014 s'est décomposée de la manière suivante (hors autres informations) :

- Spot hiver : 1 spot 3 fois par jour du 16/02 au 13/03, du dimanche au jeudi, reprise du spot 2013.
- Spot été : 2 spots en alternance 2 fois par jour, soit 4 spots par jour du 6 juillet au 27 août, du dimanche au mercredi, reprise des textes 2013 (seule la voix masculine du texte sur les bouteilles plastique a été remplacée par une voix féminine)
- Spot fin d'année : 1 spot 3 fois par jour du 24 décembre au 1^{er} janvier, nouveau texte.

2 campagnes ponctuelles ont été ajoutées à cette campagne habituelle :

- Un pack de 8 publicités en direct (textes plus long) pour informer sur les ventes de composteurs. 1 diffusion par jour du 2 au 12 avril, du mercredi au samedi (cf. textes).
- Une campagne de sensibilisation pour un meilleur tri du verre (suite à des problèmes de qualité). 1 spot diffusé 3 fois par jour du 13 au 25 avril (excepté le 19) (cf. textes).

CAMPAGNE VERRE 2014

Cling- cling (bruit de verres qui se choquent)

A : Santé

B : A la tienne

Bruit du verre qui casse

B : Ah... zut !!!

A : Attends, je vais ramasser

B : Dis au fait, tu sais que la vaisselle ne doit pas être déposée dans les conteneurs destinés au verre ?

A : Ah non...

B : Seuls les bouteilles, pots et bocaux sans bouchons, ni couvercles doivent être déposés dans ce conteneur. Les autres objets en verre trouvent leur place dans les conteneurs dédiés aux ordures ménagères. Les nouvelles ampoules sont-elles à déposer en déchèterie ou dans les bornes prévues à cet effet à l'entrée des grandes surfaces.

A : ah ben merci, j'aurais encore appris quelque chose aujourd'hui ...

Pour tout renseignement www.sitomvalléesmontblanc.fr

PDI 2014 COMPOSTAGE

Et voici un message du SITOM des Vallées du Mont-Blanc

Plus besoin d'acheter du terreau, faites vous-mêmes un compost de qualité à partir de vos déchets de cuisine et de jardin.

Une solution pour réduire le volume de vos poubelles tout en fabricant un terreau naturel

Epluchures, feuilles mortes, fleurs fanées... trouveront alors une 2^{eme} vie.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, vous accompagne et vous propose cette année encore, des composteurs au tarif exceptionnel de 15 euros. D'un volume de 400 l, ils sont disponibles en bois ou en plastique.

Pour acquérir votre composteur en kit, il suffit de vous rendre à l'une des permanences proposées d'avril à septembre sur les différentes communes.

Réservations et dates disponibles sur le site www.sitomvalléesmontblanc.fr, à la rubrique « comment obtenir un composteur » ou simplement sur demande au 04.50.78.10.48. – 04.50.78.10.48

Texte Noel 2014

Diffusion :

3 fois par jour, du 24 décembre au 1^{er} janvier.

Voix 1 :

Noël passé,

Les poubelles sont gonflées,

Pensons à les alléger

Puis à les trier

Voix 2 :

Les gros cartons et le sapin, en déchèterie.

Les papiers, petits cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques dans les conteneurs jaunes pour les recyclables.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre, dans les conteneurs le verre.

Voix 1 :

L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous remercie pour votre geste de tri et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

3.6. ECO-EVENEMENTS

FICHES PRATIQUES ET SUPPORT DE COMMUNICATION



Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose trois fiches pratiques téléchargeables à partir du site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.

Former et sensibiliser les équipes Niveau de difficulté ★★★★★

Thème	Sensibilisation et information	Facteurs de réussite			
Action	Former les équipes	Sensibiliser, former une équipe de bénévoles			
Objectifs	Inciter à un comportement éco-citoyen.				
Mise en Place	<p>Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets sur votre événement, il faut une équipe entièrement dédiée à cela !</p> <p>Combien de personnes seront nécessaires dans cette équipe ?</p> <p>Pour un événement accueillant :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center;">jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles</td> <td style="text-align: center;">de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles</td> <td style="text-align: center;">au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles</td> </tr> </table> <p>L'équipe devra se constituer le plus tôt possible en amont de l'événement. La désignation d'un référent adressé à l'organisation générale de l'événement en relayant l'information auprès des différentes commissions (buvette, décoration...). Il sera l'interlocuteur privilégié des collectivités qui se chargent de la collecte et du traitement.</p> <p>Mission de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> En amont de la manifestation : Réunion préalable avec le référent et le SITOM pour définir les moyens matériels nécessaires et les localiser sur un plan. Former les bénévoles au tri des déchets pendant une réunion de préparation avec un animateur du SITOM. Lors de l'événement : Mettre en place ou/et s'assurer de la mise en place correcte des moyens de collecte. Effectuer des tournées régulières pour vérifier les points de tri, changer les sacs pleins et contrôler éventuellement la qualité du tri. Evacuer les déchets vers les zones de collecte et réaliser le suivi de la production de déchets. En aval : Établir un bilan de l'action et proposer des améliorations pour les prochaines éditions. 		jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles	au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles
jusqu'à 1 000 personnes sur le site 5 à 10 bénévoles	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site 10 à 15 bénévoles	au delà de 5 000 personnes sur le site plus de 15 bénévoles			
Ressources humaines	Une personne référente et une équipe de bénévoles.				
Indicateurs	Nombre de réunions, nombre de personnes formées.				

Organiser le tri sur votre événement Niveau de difficulté ★★★★★

Thème	Tri des déchets	Facteurs de réussite
Action	Mettre en place le tri sélectif	Emplacements adaptés Changer les sacs régulièrement
Objectifs	Augmenter le taux de recyclage	
Mise en Place	<p>Les écollectos</p> <p>Le SITOM propose aux associations et aux communes le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" (voir photo). Un "écollecto" est composé d'un socle sur lequel reposent 2 couvercles et un totem. Le couvercle est de couleur jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets. 20 "écollectos" sont à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.</p> <p>Formulaire de demande : http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos</p> <p>Sur un plan de localisation, placer les différents écollectos que vous avez envisagés pour gérer les déchets.</p> <p>Pour cette implantation, rappelez-vous de certains principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les écollectos doivent être en nombre suffisant pour qu'au moins un point de collecte soit toujours visible par le public. Si l'événement se poursuit dans la nuit, essayez de placer vos écollectos dans les endroits éclairés. 	
Ressources humaines	Une personne référente et une équipe de bénévoles.	
Communication	Signaler la démarche du tri sélectif en faisant une annonce micro et projection d'une vidéo si possible (vidéo à demander au SITOM).	
Indicateurs	Nombre de sacs de recyclables et d'ordures.	

Utiliser des gobelets réutilisables Niveau de difficulté ★★★★★

Thème	Prévention des déchets	Facteurs de réussite
Action	Réduire la consommation de vaisselle jetable	Bien communiquer sur le dispositif mis en place.
Objectifs	Réduire la production de déchets Instaurer un comportement éco-citoyen	
Mise en Place	<p>Avant l'événement : Évaluation des besoins et prêt.</p> <p>Évaluer grossièrement le nombre de gobelets à prévoir en fonction du nombre de participants.</p> <p>Les verres prêtés par le SITOM sont disponibles à l'usine d'incinération de Passy. Le prêt s'effectue par caisse avec un maximum de 1800 verres.</p> <p>L'organisateur s'engage à remettre au SITOM une caution de 1 Euro TTC par verre emprunté, par chaque uniquement, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.</p> <p>Pendant l'événement : Organisation de la distribution et des cautions.</p> <p>La gestion de la buvette peut s'organiser de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation 1 : Des stands indépendants des bars gèrent les gobelets, ils sont tenus par plusieurs personnes qui distribuent les gobelets et les retours de caution. Organisation 2 : La gestion des gobelets se fait sur une partie du bar. Cette partie du bar « spécial caution gobelet » est gérée par 1 ou plusieurs personnes. Organisation 3 : La gestion des gobelets fait partie intégrante du bar. Si le client se présente sans gobelet, la consommation est majorée d'un euro, que le client récupère en rendant son gobelet. On peut prévoir des stands « banque à gobelet » (tenus par 1 ou 2 personnes) uniquement pour les retours de cautions. <p>Dans tous les cas, les stands de distribution des gobelets devront être bien visibles et plutôt placés sur le passage principal du public.</p>	
Communication Sensibilisation	Afin que le public, les participants et les bénévoles comprennent correctement le système du gobelet conquis, il est nécessaire de mettre en place des panneaux explicatifs de la démarche.	
Services concernés	Buvettes / Bars et Restauration	
Ressources humaines	1 à 2 personnes par point de distribution	
Bilan écologique :	Cette solution apparaît comme la plus écologique pour les gobelets : moins de matières premières pour la fabrication, moins de déchets produits, rupture avec le réflexe consommer/jeter... Pour le reste de la vaisselle, on pourra également privilégier l'utilisation de vaisselle en dur réutilisable. Des offres autres que des gobelets sont proposées par différents prestataires (ex : écoupp).	
Indicateurs	Nombre de gobelets utilisés (vendus, rendus...)	

LES ÉCOLLECTOS

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" en contrepartie d'une caution. Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

20 "écollectos" sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.

Quelques chiffres :

- ⇒ 205 écollectos empruntés
- ⇒ 42 manifestations
- ⇒ 2 réunions de formations pour 30 bénévoles



Nombres d'emprunts

Communautés de Communes		Communes	Nombres décollectos
CCVCMB	16 emprunts	Argentière	1
		Chamonix	12
		Les Houches	3
CCPMB	23 emprunts	Combloux	2
		Domancy	1
		Les Contamines	3
		Megève	2
		Passy	5
		Saint Gervais	3
		Sallanches	7
		NDB	1
CC Val d'Arly	3 emprunts	Flumet	1
		La Giettaz	1

Evolution 2008-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Nombre d'associations ou collectivités	40	47	41	41	35	36	42	282
Nombre d'écollectos empruntés	237	229	225	214	165	186	205	1 461

VI SYNTHÈSE

Sur l'année 2014, 6 884 tonnes de verre et recyclables ont pu être recyclées sur un gisement global de 32 352 tonnes collectées, soit 21,3%.

Au niveau des déchetteries du territoire du SITOM et hors gravats, 28 092 tonnes ont été collectées dont 20 068 tonnes minimum ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, bois, lampes, D3E, pneus, huile végétale, batteries, textiles, plâtres). Certains tonnages d'encombrants seraient également recyclés mais les tonnages ne sont pas connus.

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de 35 % de recyclage matière et organique à l'horizon 2012 et de 45 % en 2015, en intégrant les tonnages collectés en déchetteries.

Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global s'élève à 44,6% en 2014. Le taux de 45% doit être atteint en intégrant les tonnages d'encombrants collectés en déchetteries et recyclés.

Un maintien des efforts est donc encore nécessaire pour respecter l'objectif de 2015 de 45% de recyclage.

Le Grenelle de l'environnement prévoit également une réduction de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés sur les 5 prochaines années (soit 1,5 millions de tonnes de déchets évités au niveau national). Si l'on considère l'année 2009 comme référence, le SITOM a diminué son gisement global (verre+emballages+ordures ménagères) de 5% entre 2009 et 2014. La fréquentation touristique, plus ou moins importante en fonction des années, masque les résultats de réduction des déchets obtenus sur le territoire.

En conclusion, il est nécessaire :

- d'extraire l'importante proportion de déchets recyclables qui est encore incinérée (**1900 tonnes de cartons, 1700 tonnes de papiers et 1300 tonnes de verre**) pour respecter et dépasser l'objectif du Grenelle de 2015 de 45% de recyclage,
- de poursuivre les actions correctives pour diminuer le taux de refus de tri,
- de continuer à proposer des actions visant à réduire la production de déchets (compostage, «stop pub », éco-exemplarité des collectivités, ...).

Ces efforts entraîneront non seulement des bénéfices environnementaux mais également des bénéfices économiques pour le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes.

